

OUTILS ET CADRES POUR UNE PLANIFICATION RÉGIONALE

par H. LHUILLIER

AVERTISSEMENT

Ce texte a été écrit pour faire partie d'un rapport méthodologique sur les études régionales exécutées en Côte d'Ivoire par le « Plan » de 1962 à 1964.

Il a été rédigé à la suite de discussions permanentes entre les membres de la « mission régionale d'enquête » de Bouaké (1), mise en place par le Plan de Côte d'Ivoire et avec les membres d'autres missions régionales ayant travaillé dans ce pays (2).

Il a été très largement inspiré par des Séminaires d'études qui se sont tenus à l'ORSTOM en 1965-1966.

Le rédacteur a donc le sentiment de présenter ici des idées appartenant collectivement à un groupe de personnes émanant de l'ORSTOM, de l'INSEE et de la SEDES et ayant des expériences comparables en matière d'études et de planification régionales.

Ce texte n'engage par ailleurs que son auteur et ne constitue en aucune façon une doctrine régionale pour la Côte d'Ivoire. Il représente seulement pour l'équipe de Bouaké une autocritique positive et une mise au point intellectuelle nécessaire.

Qu'il soit extrait d'un rapport méthodologique, actuellement non publié, fait qu'en de nombreux endroits il existe des références à d'autres parties de ce rapport qui ne figurent pas ici.

Il ne s'agit donc pas d'un travail théorique, mais bien de réflexions pratiques, inspirées par une expérience précise, relative à la fois à la collecte de l'information et à l'analyse de celle-ci.

Par ailleurs, les études régionales de Côte d'Ivoire devaient déboucher sur la rédaction, pour chaque région, d'un rapport de propositions régionales de développement (ébauches d'un futur plan régionalisé) — L'analyse exécutée pour ces besoins n'était donc pas seulement descriptive, mais aussi prévisionnelle.

Enfin le contexte géographique est lui-même bien délimité puisque ce texte a été inspiré par une expérience spécifiquement ivoirienne, et plus spécialement régionale (région de Bouaké).

(1) comprenant plusieurs chercheurs de l'ORSTOM.

(2) en particulier équipes de la SEDES ayant travaillé à Abengourou et Korhogo.

Par conséquent, nous ne prétendons absolument pas présenter un « manuel » d'étude et de planification régionales. L'objet essentiel de ce texte était plutôt de mettre en évidence le contexte méthodologique qui eut donné une meilleure assise et, par conséquent, une plus grande sécurité intellectuelle, aux membres de l'équipe régionale d'études de planification, de Bouaké en particulier.

Le contexte des études ivoiriennes de 1962-1964 comportait 3 défauts majeurs :

1) *Il manquait une définition précise en matière de « Stratégie régionale de développement ».*

Il existait en 1962 des « Perspectives Décennales de Développement », ébauche nationale très globale d'un futur plan.

L'objet des études régionales était de permettre de préciser un certain nombre d'objectifs et de régionaliser l'ensemble de ceux-ci. Le milieu rural et les capacités naturelles régionales étaient en particulier très mal connus.

Il apparaît maintenant à l'expérience que le cadre constitué par ces « perspectives » était très insuffisant pour l'orientation et l'exécution des études et l'élaboration de ces propositions régionales.

Ce défaut se manifestait de 3 façons différentes :

— *les régions n'étaient pas considérées comme des entités économiques*, pour lesquelles un certain nombre de vocations générales hypothétiques devaient être recherchées dès le début des études régionales et précisées pendant l'exécution de celles-ci, pour être complètement définies au moment de l'élaboration des propositions.

— *les objectifs globaux retenus dans les « Perspectives » n'étaient en général pas régionalisés* (investissements publics, investissements industriels, objectifs de production agricoles et industriels, revenus, consommations). Une régionalisation très indicative, en corrélation avec le principe d'une entité économique régionale, eut de même été nécessaire dès le départ.

— *Les décisions de politique économique permises ou souhaitées par le pouvoir central n'étaient pas spécifiées.* Là encore le contexte des études manquait de précision. Il eut fallu savoir dès le départ les actions et recommandations politiquement tolérables et celles qui ne l'étaient pas. Cette insuffisance n'a pas toujours permis, lors de l'élaboration des propositions, de préciser complètement les politiques adaptées aux actions et aux objectifs visés, leur acceptation par le pouvoir central n'étant pas certaine.

De façon générale il eut été souhaitable qu'il y eut simultanément à l'échelon régional et à l'échelon national une progression parallèle de l'analyse et des décisions retenues. Or il y a eu, en fait, successivement une phase nationale (qui a débouché sur les « perspectives ») et une phase régionale (qui se concrétise par les « Propositions »).

Dans ce contexte pour affiner les propositions régionales et arbitrer entre régions il fallait — nous le savions à l'avance — une troisième phase d'étude, nationale cette fois.

2) *Il manquait un cadre conceptuel d'organisation des idées*

Son absence s'est fait sentir tout à la fois aux stades de la collecte des données, de la synthèse de celles-ci et de la rédaction du rapport.

Le travail en équipe interdisciplinaire a permis d'enregistrer de très nombreuses données selon les techniques propres de chaque discipline.

Mais les différents spécialistes ont manqué d'un langage et d'un schéma de formulation et d'analyse communs.

Il s'ensuit que leurs études ont été quelquefois insuffisamment orientées, mal coordonnées ; elles n'ont en tout cas pas progressé autour de quelques lignes de forces simples et communes. D'autre part chaque technique a sa méthode d'appréhension du concret et la communication n'est pas toujours facile.

Dans ces conditions, l'orientation et l'organisation de départ n'ont pas été les meilleures ; au stade de la confrontation des informations, le recouplement, la hiérarchisation et la synthèse des idées ont été rendus très difficiles.

L'existence d'un langage et d'une méthode d'analyse valables pour tous est absolument nécessaire afin de permettre à chaque stade de l'étude et de la réflexion une meilleure intégration des techniques, des méthodes et des idées.

3) *Il manquait des méthodes de projection satisfaisantes.*

Il a fallu dans ce domaine improviser et trouver des moyens termes entre les techniques nationales globales et l'empirisme résultant d'une très bonne connaissance du milieu.

L'empirisme total n'est pas concevable. Mais les méthodes globales, incomplètement satisfaisantes à l'échelon national, le sont encore moins à l'échelon régional (inexistence de séries statistiques régionales, univers plus restreint et moins diversifié donc plus sensible aux erreurs de prévision).

Les méthodes employées ont donc été, selon les domaines, plus ou moins empiriques. Mais ce sujet ne sera pas abordé dans ce texte. Nous pensons qu'il s'agit d'un stade ultérieur de réflexions méthodologiques qui suppose en particulier une recherche spécialement orientée dans ce sens. Nous pensons, par contre, que l'utilisation d'un schéma structurel d'analyse régionale est indispensable pour la recherche des méthodes de projection les mieux adaptées au niveau régional.

De ces trois critiques de fond, il ressort que les Etudes Régionales n'ont pas atteint totalement le but qui avait pu leur être assigné. Les « propositions » présentées ne peuvent alors être considérées comme définitives. Elles gardent cependant (toute) leur valeur du point de vue de l'analyse des capacités régionales de développement, et des méthodes de mise en œuvre d'actions de développement. Une analyse complémentaire demeure nécessaire pour les harmoniser et arbitrer à l'échelon national : dans une phase ultérieure d'études de planification, travaux régionaux d'une part, travaux et arbitrages nationaux d'autre part, devraient progresser simultanément et déboucher sur l'élaboration directe d'un plan régionalisé.

Le texte méthodologique introduit ici ne prétend donc pas présenter un modèle de développement régional mais un schéma d'analyse et d'organisation des concepts pour les études économiques et l'élaboration du plan régional.

L'idée de départ consiste à décomposer un ensemble économique complexe, « la région économique », en quelques éléments constituants beaucoup plus simples : « zones » et « milieux » économiques.

Le système économique régional peut alors être considéré comme l'ensemble :

- des « zones » et « milieux »,
- des liaisons entre zones et milieux. Ces liaisons portent les flux économiques et propagent l'innovation,
- des orientations préférentielles de ces liaisons dans le sens des augmentations de flux ou des propagations de transformations.

L'analyse quantitative des liaisons et des évolutions internes des éléments du système devrait permettre par la suite de formuler des méthodes de projection régionale. Nous n'avons pas abordé ici cet aspect quantitatif.

Nous avons présenté dans les parties A B C du premier chapitre (structures géographiques ; structures techniques et économiques ; schéma comptable et analytique développé) une méthode descriptive et comptable qui tient compte de l'organisation régionale et de ses éléments constitutifs.

Dans la partie D, nous avons essayé de voir dans quel sens il fallait chercher pour utiliser de façon dynamique et prévisionnelle ce schéma descriptif.

Dans les chapitre 2 (Etudes Régionales) et 3 (Contexte National) nous avons essayé de mettre en évidence : d'une part les conséquences d'une telle méthode sur l'organisation et l'exécution des études régionales ; d'autre part les conditions d'une bonne coordination des travaux aux échelons régional et national.

Nous voudrions souligner que ce texte n'est qu'un document de travail. Il s'agit de la première ébauche d'une réflexion et d'une première rédaction. Il est donc nécessairement très imparfait dans la forme comme dans le fond.

Nous savons en particulier que certaines hypothèses dans l'organisation relative des structures de consommation et de production sont critiquables sur le plan théorique. Mais on dépasse alors le stade du schéma descriptif d'une structure ; et il s'agit déjà de formuler des hypothèses sur le passage à une méthode de projection.

Nous pensons donc, en fonction des buts que nous nous sommes fixés ici, que ce dernier point n'est pas fondamental pour l'instant. Pour faire du schéma descriptif un instrument de travail, il était nécessaire de formuler quelques hypothèses, aussi imparfaites soient-elles ; l'expérimentation apportera leur confirmation ou leur infirmation, et permettre de préciser les éléments explicatifs d'évolution du système régional, dont nous n'avons tenté de donner ici qu'une description de structure.

LE CONTEXTE RÉGIONAL, SCHÉMA ANALYTIQUE

Nous n'avons pas la prétention de présenter un modèle parfaitement cohérent et complet qui représente l'ensemble des aspects du système économique, même régional. Toutefois, nous croyons qu'il n'est pas impossible, en organisant les idées en fonction :

— *de la constitution* du système économique (organisation de l'espace - structures techniques et économiques),

— *de la hiérarchie entre effets inducteurs* (exogènes) *et effets induits* (endogènes),

de présenter au moins un schéma analytique statique qui traduise *bien les mécanismes de fonctionnement* du système et *les divers équilibres aux différents niveaux* où ils se produisent dans le système, au cours d'une période donnée (période assez courte pour que les modifications de structure soient insensibles et qu'on puisse raisonner sur une structure moyenne sur la période).

A — STRUCTURES GÉOGRAPHIQUES

1. La région est le cadre géographique privilégié d'une certaine forme de planification, adaptée au contexte du développement dans lequel nous nous plaçons (1). Nous n'avons pas essayé jusqu'à présent de préciser cette notion de région. C'est ce que nous allons faire maintenant.

Nous pensons que dans le cadre des formes de développement généralement recherchées, et pour que les structures de développement soient en accord avec ces formes, l'espace géographique national doit être divisé en trois types d'unités géographiques situées à trois degrés de taille et de fonction différentes ; ce sont :

— *la région économique*, contexte économique du développement.

— *la zone économique*, contexte technique du développement.

— *la cellule économique de base*, unité socio-économique médiatrice entre l'agent économique de base (producteur individuel ou consommateur) et la collectivité économique régionale ou zonale.

(1) Ceci résulte de considérations qui ne figurent pas ici. Nous demandons donc au lecteur de bien vouloir se placer dans le contexte régional, pour la suite de l'exposé.

2. La région économique

C'est une entité sociale, démographique et économique actuelle ou potentielle qui repose sur la notion globale d'équilibre interne par fixation dans ses limites géographiques de la population qui en est originaire et des activités nécessaires à la vie de cette population.

Son institutionnalisation a donc pour but de fixer dans son sein les déplacements de population (en particulier de la campagne vers la ville, et du secteur primaire vers les secteurs secondaire et tertiaire) et la création d'activités secondaires et tertiaires en substitution progressive aux activités primaires, bases de l'activité économique de la région sous-développée.

Enfin, la région économique est liée à la taille d'un marché potentiel de consommateurs finaux suffisamment large pour justifier à son échelle l'implantation d'unités importantes de production de biens finaux et d'unités liées à la distribution de ces biens ou induites par leur fabrication (artisanat-services - entreprises commerciales - institutions financières).

La région contient complètement l'association des pôles de développement et de leur milieu de diffusion. Elle est constituée *par l'association d'un ensemble de pôles de développement ruraux spécialisés (confondus avec des zones rurales) à au moins un pôle de développement urbain*. La diffusion se fait dans les deux sens, mais disons tout de suite que dans une région essentiellement rurale *les effets de diffusion du milieu rural vers le milieu urbain sont certainement supérieurs*, pour une augmentation de production donnée (mais non nécessairement pour un volume d'investissement donné), tandis que *le milieu urbain a tendance à se développer sur lui-même et diffuse moins spontanément vers le milieu rural*.

Compte tenu de cet ensemble de précisions qui tendent à cerner une définition de la région économique, on peut affirmer :

a) que la région économique *doit être assez grande* pour constituer l'organisme économique cohérent que nous avons tenté de décrire, mais elle doit être *assez petite pour que les liaisons milieu urbain - zones rurales soient étroites* et permettent en permanence les complémentarités fonctionnelles et les redistributions de population et d'activités qui accompagnent le développement. Il semble, en Côte d'Ivoire, que les régions économiques comptent environ 500 000 habitants (chiffre approximatif et variable).

b) que la région économique doit être du point de vue *socio-démographique* (en particulier ethnique) suffisamment *homogène*, ou au contraire *très hétérogène* (agrégation de groupuscules ethniques) afin que les forces dynamiques du développement économique ne soient pas neutralisées par des rivalités sociales ou ethniques (il est possible par exemple qu'une région économique fondée sur l'association de deux grands groupes ethniques ne soit pas viable, si la complémentarité entre ces groupes n'existe pas déjà de façon traditionnelle).

c) que la région économique doit posséder *autour d'un ou plusieurs centres urbains* un réseau de communications internes suffisamment structuré permettant les échanges entre zones complémentaires et surtout *entre zones rurales et milieu urbain* (concentration des produits venant de l'agriculture ; distribution des biens de consommation).

En dernier ressort une région suffisamment différenciée pourrait être indépendante du milieu extérieur, sauf en ce qui concerne la production des biens pour lesquels la taille de l'unité de production dépasse les possibilités d'absorption du milieu régional. Mais ce n'est pas là le but recherché ; ainsi il se peut à l'inverse qu'une région soit spécialisée dans une production agricole unique.

Notre définition n'exclut donc pas, bien au contraire :

- la spécialisation régionale,
- les complémentarités et diffusions inter-régionales,
- les migrations inter-régionales.

Mais le but est d'empêcher le phénomène spontané et cumulatif de polarisation de l'ensemble de l'activité nationale vers un centre unique qui, dans l'état actuel, est en général lié de façon étroite à l'orientation de l'activité économique nationale vers l'extérieur.

Ajoutons qu'il ne s'agit en aucun cas de cristalliser sur le plan économique les particularités ou les rivalités ethniques.

La solidarité interne à une ethnic est un facteur qui peut être positif s'il est utilisé dans le sens du développement. Par contre, l'inexistence de relations économiques entre deux ethnies peut mettre en défaut la structuration d'une région constituée sur leur contact si les ethnies en cause orientent préférentiellement leurs échanges (migrations, ventes et achats) vers des centres extérieurs à la région ou marginaux pour celle-ci.

Tandis que la complémentarité entre milieu urbain et milieu rural est perçue directement par l'individu (migrations, voyages d'affaires.), la complémentarité entre régions économiques n'est perçue que globalement par des entreprises économiques importantes (productrices ou commerciales). *Il n'y a donc pas là de risque de régénération du particularisme ethnique sous une forme économique.*

Il est encore une question qui mérite d'être posée : il s'agit de savoir si la définition de la région économique est stable dans le temps. Il est permis de répondre au moins partiellement par l'affirmative.

En effet, avec l'urbanisation et le développement des secteurs secondaire et tertiaire, la notion de marché régional devient plus importante que celle d'aire de stabilisation d'une population ou d'une épargne. La région risque de varier alors avec la taille du marché.

En fait, deux facteurs concurrents jouent en sens inverse.

— *d'une part l'aire géographique* du marché d'une unité de production diminue dans le temps, tandis que le niveau de revenu et la population croissent et que les structures de consommation évoluent ;

— *reciproquement*, les progrès des techniques de production qui exigent de plus en plus de capital entraînent la constitution d'unités de production plus puissantes et qui exigent un marché de taille plus importante.

Par ailleurs, avec le développement général, les unités de production les plus proches de la consommation finale ont tendance à se délocaliser de plus en plus vers les centres urbains moins importants, tandis que les centres les plus importants accueillent à leur tour des activités plus lourdes et situées en amont dans la chaîne de production.

Il semble donc que la région économique soit une structure de développement très stable dans le temps. On est en tout cas certain que sa définition dépasse très largement la période d'un ou même plusieurs plans. Ceci est important dans la mesure où la création d'une région économique suppose une certaine orientation des investissements, publics en particulier, et de façon plus générale une certaine organisation de la vie économique. Certains des choix qui sont ainsi faits seront déterminants pour un avenir lointain et ne doivent donc pas compromettre des modifications de structure lointaines, si celles-ci sont nécessaires.

Dans ce contexte, les méthodes de la comptabilité économique sont un bon instrument d'analyse des structures des activités régionales, en particulier le tableau des échanges inter-industriels. Dans l'état actuel le volume des échanges inter-industriels est faible, dans des régions où l'activité agricole est très importante, mais la région est par définition le cadre de la diversification des activités économiques, et c'est précisément le tableau inter-industriel qui sera l'un des éléments principaux d'analyse du développement régional.

3. La zone économique

A l'opposé de la région économique, la zone est conçue comme une entité de production, ou mieux comme *un noyau homogène de production*. Son institutionnalisation conduit à la constitution d'ensembles

économiques spécialisés, c'est-à-dire ayant une fonction économique propre. Ces ensembles économiques sont nécessairement appuyés sur des ensembles complémentaires situés ou non dans la région.

Chaque zone est susceptible de devenir un pôle de développement dont le milieu de diffusion se trouve à l'extérieur. Mais elle est aussi un milieu de diffusion pour les pôles de développement qui lui sont extérieurs.

On distingue à l'intérieur d'une région les zones rurales, chacune étant homogène du point de vue des possibilités et des structures de production agricoles, et au moins une zone urbaine. Il y a une étroite complémentarité, en particulier, entre les zones rurales et la zone urbaine. Les zones rurales sont des foyers de main d'œuvre, des fournisseurs de matières premières agricoles, de produits alimentaires agricoles, et des demandeurs de biens de consommation finaux. La zone urbaine demande de la main-d'œuvre, des matières premières agricoles, des produits alimentaires agricoles, et fournit des biens manufacturés. Elle est également l'intermédiaire, au niveau du commerce de gros, entre zones rurales et les régions extérieures.

Il existe tout de même à l'échelon de la zone rurale un centre de polarisation économique susceptible de retenir une partie de la population migrante et de fixer les activités tertiaires ou même secondaires les plus proches du producteur agricole ou du consommateur :

C'est le centre semi-urbain de la zone.

Compte tenu de cet ensemble de précisions la zone rurale se définit comme suit :

a) SA TAILLE EST IMPOSÉE, soit par des contraintes d'espace (richesse naturelle du sol et du sous-sol), soit par la taille optimale d'une unité de production qui intègre le conditionnement ou la première transformation des produits primaires, agricoles en particulier.

Il y aura intérêt, si une aire de production agricole homogène est trop grande de ce point de vue, à la diviser en deux zones organisées autour de deux centres semi-urbains différents.

Là, comme pour la région, la zone doit être assez grande (pour justifier un centre semi-urbain induit) et assez petite pour que les liaisons entre localités et centre semi-urbain soient faciles et rapides.

b) LA ZONE DOIT DISPOSER D'UN RÉSEAU DE COMMUNICATIONS PLUS FIN que celui des communications interzonales, pour permettre en particulier des relations faciles entre le centre semi-urbain et le milieu rural environnant.

Compte tenu de ces observations, les zones rurales en pays Baoulé par exemple devraient compter entre 30 000 et 60 000 habitants.

Si la région économique est le cadre idéal du développement économique, la zone économique est le cadre idéal de l'intervention technique, (surtout animation rurale et vulgarisation agricole) dans la mesure où cette zone économique est précisément homogène du point de vue des productions et des techniques de production. Par le fait même de sa spécialisation et de sa taille, la zone économique n'est pas, du point de vue de l'analyse, justiciable des méthodes de comptabilité économique : le tableau industriel n'a pas de sens à ce niveau.

4. La cellule économique de base

Nous verrons dans une autre partie (méthode statistique) comment une unité statistique de sondage peut donner progressivement naissance à une unité administrative (1).

(1) Chapitre ne figurant pas dans ce texte.

Une chose est certaine : *c'est que d'une façon ou d'une autre la collectivité locale, unité d'administration, d'étude et d'intervention, est nécessaire comme médiateur entre le pouvoir économique ou administratif centralisé (national, régional et zonal) et l'agent économique de base (producteur individuel et consommateur).*

C'est en effet le seul échelon hiérarchique qui soit quotidiennement perceptible par celui-ci. Il nous semble qu'il est nécessaire à une double fin :

— *crystalliser les efforts de l'administration centrale* (administration, étude, investissements publics socio-culturels et d'infrastructure, animation et vulgarisation) ;

— *crystalliser les effets induits du développement économique* (existence en particulier d'une antenne de commercialisation étroitement liée au milieu économique non rural).

Une telle unité socio-économique doit s'organiser autour d'un centre dynamique (administration, commerce, école) que nous appellerons *pôle semi-rural*.

Afin de ne pas avoir une perte de rendement considérable des dépenses et investissements publics, et de permettre les investissements privés, ces unités doivent être *assez grandes*. Mais d'un autre côté, elles ne peuvent pas dépasser la taille de 3 000 habitants (taille maximale pour l'animation rurale, ou une administration spécialisée telle que l'état-civil).

Cette taille est, d'autre part, *assez petite* pour faire de cette cellule de base « la chose » des agents économiques locaux et permettre éventuellement de leur demander *de participer directement à un effort d'investissement collectif* (financier ou en nature) *d'infrastructure ou socio-culturel*.

Cette cellule de base n'entrera pas explicitement dans notre schéma analytique, mais nous avons cru utile de la présenter pour compléter notre conception du découpage géographique et mentionner sa nécessité, si nous voulons que le monde rural se sente concerné par les transformations liées au développement.

5. Les milieux

Nous avons décrit les trois niveaux d'administration et d'organisation économique que nous croyons nécessaires pour asseoir strictement la planification régionale.

Nous avons précisé que, dans l'économie régionale, *deux types de milieux* (le milieu rural proprement dit, et le milieu urbain) *faisaient l'objet d'investissements* (ou, disons plutôt, de dépenses) autonomes, c'est-à-dire *non directement dépendant de l'initiative privée régionale* : dans un cas, il s'agira d'investissements publics (travaux publics pour l'agriculture, vulgarisation et animation rurale), dans l'autre de capital privé extérieur à la région et même souvent au pays, dont la caractéristique est d'être concentré dans de grosses unités de production.

Les deux autres milieux, semi-urbain (centre zonal) et semi-rural, sont eux complètement induits, *essentiellement d'ailleurs par les pôles ruraux auxquels ils sont directement liés* (si l'on excepte toutefois les dépenses et investissements publics qui y sont réalisés).

Nous voudrions maintenant revenir sur cette notion de milieu et essayer de la définir plus précisément :

Le milieu urbain se caractérise par l'apport de capital étranger à la région sous la forme de grosses unités de production à vocation régionale, nationale ou internationale.

Le milieu urbain est par ailleurs le nœud de l'activité économique rurale et à ce titre comporte un bon nombre d'entreprises induites par cette activité.

Enfin, le milieu urbain constitue un groupe humain et économique assez important pour induire par lui-même une série d'activités liées aux entreprises existantes ou à la population de consommateurs urbains.

Le milieu semi-urbain se caractérise par le fait qu'il est doublement induit : d'abord par l'activité économique rurale de la zone à laquelle il appartient et, secondairement, par l'activité du centre urbain dans la mesure où celui-ci entraîne, spontanément ou non, une certaine délocalisation des entreprises induites par son activité. Il joue un rôle fondamental dans la concentration des produits agricoles et dans la distribution des biens de consommation nécessaires aux ruraux. Enfin, il est pour la zone rurale le lieu de fixation d'activités induites de transformation de produits agricoles, de fabrication et de réparation d'outillage, de services liés à la consommation des ménages.

Le milieu rural est spécifiquement un milieu de producteurs agricoles (qui peuvent d'ailleurs avoir des activités annexes, en particulier artisanales).

Les activités semi-rurales (plutôt qu'un milieu semi-rural) fixées dans ce milieu rural concernent essentiellement, du moins dans l'état actuel, la *distribution finale* et accessoirement certains *artisanats liés à la production agricole ou la vie rurale* (forgerons, menuisiers, maçons, etc.) Ces activités semi-rurales sont induites et se développeront pourvu qu'on leur donne un support administratif et économique (cellule économique de base).

6. Conclusion

Nous pensons fondamentales ces notions de structures géographiques et de milieux et surtout l'idée que ces milieux ne se développent pas n'importe comment mais que les uns sont inducteurs et les autres induits, et ceci de façon relativement simple et claire.

L'un des buts de notre formulation sera d'inclure explicitement dans l'analyse ces notions de structures et de milieux, avec les relations de cause à effet qu'il y a entre eux.

Une telle analyse est simplifiée par le petit nombre des relations économiques dans des pays peu développés où les circuits sont soit très courts (internes au monde rural à l'échelon local), soit très longs (circuits vers l'extérieur) et où l'initiative financière est soit très délocalisée (petit entrepreneur individuel), soit très concentrée (administration et capital privé étranger).

B — STRUCTURES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES

Nous visons, dans ce paragraphe B, les structures de production et de consommation. Pour la description de ces structures nous disposons déjà d'un instrument : il s'agit de la comptabilité économique et en particulier du tableau inter-industriel. Mais ce schéma comptable, s'il représente bien les structures de production industrielle, représente mal par contre :

- les structures de production agricole,
- les structures de production du secteur tertiaire et de l'artisanat,
- les structures de consommation.

1. Structures de productions industrielles

Le tableau inter-industriel donne une bonne représentation de l'appareil de production constitué par les grosses et moyennes entreprises. Il est utilisable, tel quel, à condition de ne pas mêler à ce secteur les petites entreprises et en particulier les entrepreneurs individuels. Il n'y a pas d'inconvénient à admettre l'identité entre branche de production (donc structure de production) et produit, d'autant plus que les entreprises africaines sont très peu intégrées.

2. Structures de production agricole

Le tableau classique des échanges inter-industriels, si on développe les branches du secteur agricole,

arrive à représenter assez précisément la production sous l'angle du produit. Par contre, il ne donne absolument pas la structure de la production (structure de l'exploitation agricole). Les coefficients du tableau inter-industriel sont pour chaque produit des moyennes pondérées des entreprises qui en sont à l'origine, et de plus la ventilation des consommations intermédiaires et des salaires est très sujette à caution. Les coefficients ne représentent rien du point de vue statique (structure technique non représentée) ni dynamique (pas de prévisions possibles de modifications de structure).

Le raisonnement sur une exploitation-type qui représente le comportement moyen actuel d'un agrégat de structures différentes, ne comporte en effet aucune possibilité de projection sérieuse.

Nous pensons donc que la détermination de structures de production agricole-types sont nécessaires à la fois pour donner une bonne représentation de l'appareil de production et permettre de prévoir les transformations de cet appareil *en fonction des structures-types actuelles*.

Ces structures dépendent, même si elles sont moins nettes que dans l'industrie,

— *de la production* (possibilités techniques liées au milieu physique, association des productions)
 — *des techniques de production* (capital, et main d'œuvre en particulier avec leurs inter-actions sur la taille de l'exploitation, etc.)

Il est bien entendu indispensable dans ce contexte de séparer la notion de structure de production de celle de produit.

La production agricole sera représentée par :

— *un tableau croisé* représentant les consommations intermédiaires et de salaires en fonction des structures de production.

— *un tableau croisé* représentant les productions en fonction des structures de production.

Nous verrons comment ces tableaux peuvent être intégrés au tableau inter-industriel classique.

3. Structure de production de l'artisanat et du tertiaire

Le schéma comptable classique regroupe *les activités secondaires artisanales* avec les catégories industrielles correspondantes : c'est là encore l'optique production qui l'emporte. Lorsque l'artisanat est important, cette agrégation dénature complètement les coefficients techniques du tableau. Là encore, nous pensons qu'il est indispensable de séparer *les entreprises individuelles des entreprises à capital important*.

Dans le tertiaire, il y a également quelques grandes catégories (transports, loyers, autres services, commerce) sur lesquelles nous pensons qu'il convient de distinguer *des types d'entreprise en fonction de l'importance respective des facteurs capital et travail, en particulier en isolant les entrepreneurs individuels*.

4. Structures de consommation

De même que sur les structures de production agricole, on raisonne en général sur des structures moyennes de consommation en séparant toutefois le milieu urbain et le milieu rural.

Les projections sont faites sur la base de coefficients d'élasticité qui mesurent la *variation d'un comportement moyen actuel en fonction du revenu monétaire moyen*.

Là encore, ces moyennes n'ont aucune signification. Nous savons bien qu'en milieu sous-développé le niveau de revenu monétaire n'est pas le facteur fondamental de détermination des structures de consommation et du comportement des consommateurs.

Rappelons d'abord, qu'il existe un comportement du groupe social (qui tient à l'ethnie, aux produits agricoles du milieu physique, et au degré d'intégration du milieu dans l'économie monétaire) *un*

comportement de catégorie plus restreinte, qui tient en milieu urbain à la catégorie socio-professionnelle, en milieu rural à la structure de production agricole (lien étroit en particulier par le biais de l'autoconsommation) *et enfin un comportement individuel et familial* qui tient dans le groupe restreint au niveau du revenu monétaire.

Le revenu monétaire intervient de deux façons :

— *comme facteur de comportement collectif du groupe* (revenu monétaire moyen du groupe-facteur d'entraînement-imitation).

— *comme facteur du comportement individuel*, mais en troisième lieu seulement.

Ces structures de consommation risquent d'avoir des limites plus arbitraires que celles des structures de production agricoles. Ceci n'est pas un inconvénient, dans la mesure où le dynamisme des dernières permet de prévoir le sens d'évolution des premières.

5. Liaison entre structures de consommation et de production

Nous pensons qu'il existe une liaison étroite entre la structure de production et la structure de consommation du producteur individuel, au moins en milieu agricole.

Il existe d'abord une liaison comptable étroite au niveau de la famille : il s'agit de l'autoconsommation. Il existe ensuite un équilibre comptable à un petit échelon géographique certainement intérieur à la zone (commercialisation des produits vivriers dans les circuits courts du milieu rural).

Enfin, l'intégration du producteur dans un monde économique moderne (produits agricoles, pour l'industrie ou l'alimentation des villes) par l'organisation des circuits longs entraîne son intégration dans un monde de consommateurs modernes.

Les liaisons entre structures de production et consommation, *implicites dans une analyse statique, doivent être explicitées de façon claire dans une analyse dynamique*, étant entendu que dans le contexte où la transformation des structures de production agricoles est motrice (zone agricole = pôle exogène du développement), *elle entraîne une transformation corrélative des structures de consommation*.

C'est un des buts que nous fixerons à l'étude régionale, de mettre en évidence,

- les structures de production,
- les structures de consommation,
- la liaison entre ces structures.

Dans le milieu non agricole, *il faudra pouvoir mesurer l'effet du développement économique sur le comportement du groupe, et sur les variations de revenu monétaire par groupe* : à ce niveau les élasticités, au sein de groupes homogènes, gardent toute leur valeur.

6. Nous ne nous dissimulons pas les difficultés de telles analyses. Mais, quelle que soit l'imperfection des résultats trouvés, nous sommes certains qu'ils seront meilleurs que la projection de structures moyennes d'exploitation-type ou de consommation-type, qui représentent bien un agrégat actuel mais certainement pas un agrégat futur (même à court terme, pour peu qu'une politique économique adéquate suscite des transformations rapides).

Ayant présenté *les structures géographiques* du développement, *les structures techniques et économiques* de comportement des agents, nous allons essayer de formuler un schéma d'analyse de fonctionnement économique au niveau de la région économique, en y intégrant explicitement ces notions de structure. Ce schéma est statique et applicable à une courte période (annuelle par exemple).

C — SCHÉMA ANALYTIQUE STATIQUE DÉVELOPPÉ

1. Les hypothèses de base

a) NOUS SAVONS QUE LE MILIEU SOUS-DÉVELOPPÉ NE CONTIENT PAS EN LUI-MÊME LES FERMENTS D'ÉVOLUTION RAPIDE DU SYSTÈME ÉCONOMIQUE DE PRODUCTION ET D'ÉCHANGES. Ce sont les structures de consommation qui, dans ce cas, sont motrices : et encore leurs effets sont-ils très limités par la résistance des structures de la production et du commerce, et l'insuffisance d'un pouvoir économique et financier centralisé à l'échelon régional.

b) DANS LE CONTEXTE D'UNE PLANIFICATION MÊME LIBÉRALE, destinée à organiser un développement équilibré (dans le temps et l'espace) et accéléré, la politique économique au sens large (planification, politique économique et financière) construit un pouvoir économique, plus ou moins centralisé ; celui-ci est susceptible d'organiser directement un circuit financier et de réaliser des investissements nécessitant de grosses masses de capital ainsi que d'effectuer des dépenses régulières et importantes (entreprises industrielles, investissements publics, dépenses publiques).

De façon moins directe, la planification agit sur les structures de production individuelles qui en se transformant à leur tour deviennent motrices.

Troisièmement certaines formes de politique économique (par l'éducation, la publicité, la politique douanière) sont susceptibles d'agir directement sur les structures de consommation ou sur certaines structures des secteurs du secondaire artisanal ou du tertiaire.

Même si cette troisième action n'a pas lieu, les structures de consommation évoluent sous l'effet de la constitution d'un appareil de production industriel, des investissements et des dépenses publiques, de la transformation des structures de production individuelles et aussi sous l'effet général du développement (facteur de groupe).

Mais pour que le système fonctionne correctement, les structures de production doivent évoluer en anticipant les réactions des structures de consommation.

c) TOUT L'APPAREIL DE PRODUCTION N'EST D'AILLEURS PAS ÉGALEMENT MOTEUR. Nous avons considéré deux types de pôles de développement inducteurs : milieu rural d'une part (en particulier par la vulgarisation agricole et l'animation rurale) et milieu industriel et urbain d'autre part. Les milieux intermédiaires (semi-urbain, semi-rural) et les activités au niveau de la petite entreprise non agricole (artisanat, services, commerce) sont considérés comme induits.

d) IL Y A UNE ORGANISATION UNIQUE DE TRANSFORMATION DU MONDE ÉCONOMIQUE : elle fait intervenir à la fois les structures géographiques et les milieux, les structures techniques et économiques et la succession dans le temps des opérations.

De cette organisation découle le plan exposé ci-dessous :

1. *Analyse interne à la zone. Milieu agricole.*
2. *Le milieu semi-urbain facteur induit par la zone rurale. L'équilibre zonal.*
3. *Equilibre général de l'ensemble des zones rurales.*
4. *Le milieu urbain :* — Facteurs autonomes : pôle industriel
 — Facteurs induits — par les zones rurales
 — par le pôle industriel
 — par la concentration urbaine
5. *L'équilibre général de la région*

e) INSISTONS SUR LE FAIT QUE LE SCHÉMA D'ANALYSE EST STATIQUE. Néanmoins, pour pouvoir dynamiser ensuite son emploi, on doit faire simultanément une approche actuelle et une approche future

(à cinq ans par exemple, si on raisonne dans le cas d'un plan) : il se posera alors le problème de l'échelonnement dans le temps des investissements et des effets de ces investissements. Pour une première approche on peut se fixer a priori un calendrier des investissements et de leurs effets. La situation future reflètera l'efficacité du choix dans l'échelonnement des investissements (les effets étant par hypothèse estimés en volume et dans le temps sur la base de l'étude des structures, des liaisons de structures et des contraintes sociologiques relatives à l'évolution des structures).

2. Zone rurale - Milieu agricole

a) INFORMATION DE DÉPART

- les structures de production actuelles
- les structures de consommation rurale actuelles
- la liaison comptable (autoconsommation) et dynamique entre structures
- les structures de production futures - *élément inducteur*
- les structures de consommation futures - *élément induit*

La production est en particulier analysée en distinguant :

- l'autoconsommation,
- les vivriers commercialisés dans des circuits courts (strictement locaux et ruraux),
- les vivriers commercialisés dans des circuits moyens ou longs (alimentation des centres semi-urbains, urbains, autres zones, autres régions),
- les cultures industrielles et d'exportation.

b) LE SCHÉMA D'ANALYSE REPOSE SUR LES DEUX LIAISONS SUIVANTES :

Structure de production → Consommations intermédiaires + investissement

Structure de production → $\left\{ \begin{array}{l} \text{Revenus} \\ \text{Productions} \end{array} \right\} \rightarrow \text{Structure de consommation.}$

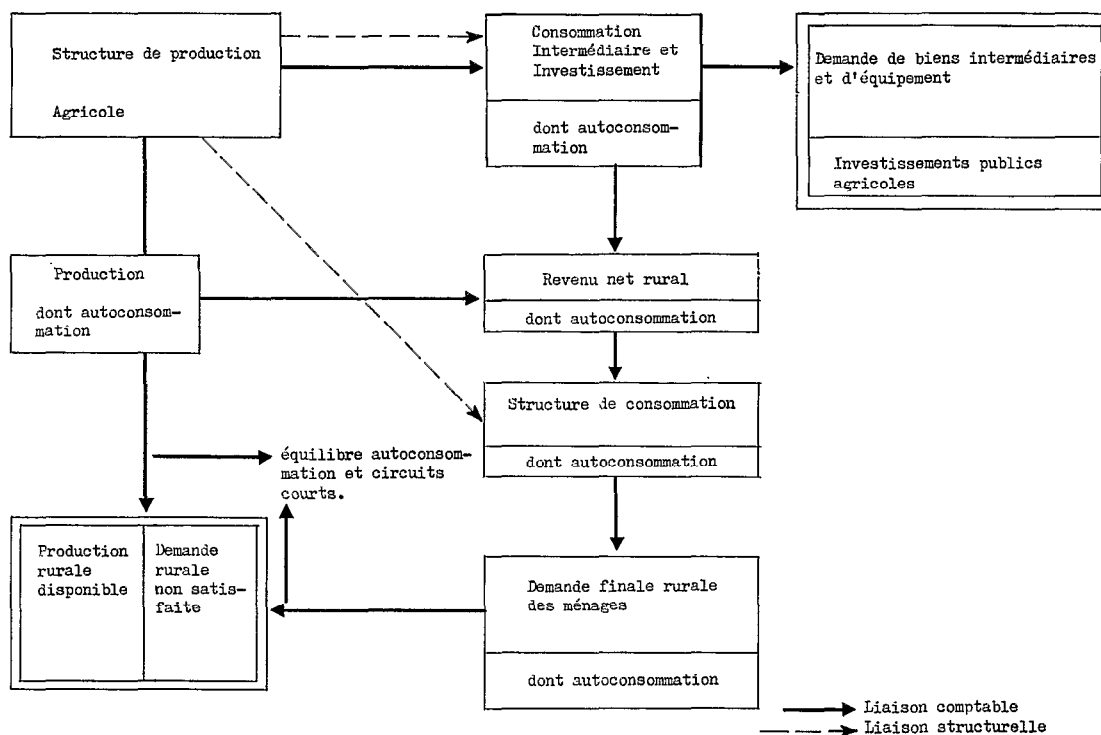
Nous trouverons page suivante un schéma plus développé. L'essentiel est que l'élément inducteur est la structure de production agricole, l'élément induit la structure de consommation. Celle-ci peut d'ailleurs être induite en partie par d'autres facteurs non liés directement à la structure de production (politique économique, des prix en particulier, éducation et publicité, organisation des circuits de distribution).

c) LE BILAN DE L'ACTIVITÉ RURALE D'UNE ZONE se traduit par :

- la production disponible par produit,
- la demande de biens et services non satisfaite — des ménages
 - consommation intermédiaire
 - investissements de l'entreprise,
- les investissements publics ruraux (TP. Génie rural) productifs,
- les dépenses publiques rurales productives (Animation et Vulgarisation),
- le potentiel migratoire,
- les besoins en main-d'œuvre spécialisée (en particulier pour l'administration, l'animation, la vulgarisation, l'éventuelle gestion locale).

Dans notre hypothèse *l'ensemble de l'épargne non thésaurisée des ménages ruraux est utilisée à des fins d'investissement local par :*

- l'autofinancement de l'entreprise elle-même,
- la participation à l'investissement collectif socio-culturel et à l'infrastructure.



SCHEMA D'ANALYSE DE L'UTILISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE RURALE

3. Zone rurale - Milieu semi-urbain et bilan zonal

a) L'ACTIVITÉ DU CENTRE SEMI-URBAIN se traduit à la fois par les

- entreprises induites par l'activité urbaine (délocalisation d'entreprises) ;
- entreprises induites par l'activité rurale, parmi lesquelles on peut distinguer :
 - le groupage des produits agricoles et leur conditionnement,
 - la transformation des produits agricoles,
 - le commerce de gros et demi-gros en fonction de la demande rurale,
 - les ateliers de réparation et de fabrication (outillage, matériel),
 - l'artisanat divers,
 - les entreprises de bâtiment,
 - les services divers,
 - le commerce semi-urbain,
 - le commerce semi-rural, commerce ambulants,
 - l'administration.

A titre d'activités induites par la zone ou le centre urbain, les données d'évolution du centre semi-urbain découlent directement des prévisions autonomes rurales et urbaines.

b) ANALYSE DU COMPTE DE CAPITAL DES ENTREPRISES SEMI-URBAINES

Elle se fait en séparant :

— *l'autofinancement* pour les entreprises individuelles, éventuellement assorti d'une politique de crédit ;

— *le besoin de financement* des entreprises à capital important.

c) ANALYSE DES STRUCTURES DE CONSOMMATION SEMI-URBAINES ET SEMI-RURALES

— sur la base des calculs d'élasticité,

— des liaisons dynamiques entre structures de production et de consommation,

— demande finale par produit-épargne,

— investissement des ménages,

— capacité de financement, des ménages salariés en particulier.

d) EXPANSION DÉMOGRAPHIQUE DU CENTRE SEMI-URBAIN

— capacité d'accueil en main d'œuvre non qualifiée ;

— besoin en main d'œuvre spécialisée ou en entrepreneurs qualifiés.

e) ÉQUILIBRE ZONAL — COMPLÉMENTARITÉ CENTRE SEMI-URBAIN — MILIEU RURAL

Cet équilibre fournit en particulier :

— la production rurale disponible ;

— les importations de la zone ;

— le bilan du compte de capital privé (besoin et capacité de financement) ;

— les investissements et les dépenses publiques agricoles ;

— le bilan humain de la zone :

- capacité d'accueil ou excédent migratoire ;

- besoins en main d'œuvre qualifiée et entrepreneurs individuels.

Le bilan sur biens et services de l'activité économique de la zone pourra se présenter par un schéma comptable simplifié :

TABLEAU D'ÉCHANGE RÉDUIT INTRA-ZONAL

PRODUIT	Production rurale disponible	Production semi-urbaine	Importations	Consommation finale et intermédiaire semi-urbaine	Consommation finale et intermédiaire rurale	Équipement des entreprises privées semi-urbaines	Exportations
	(1)	(2)	(a)	(3)	(4)	(5)	(b)
Branches industrielles, ou artisanales, tertiaire,							
Produits agricoles							

(1) et (4) sont les résultats de l'analyse de l'activité rurale.

(2), (3) et (5) sont les résultats de l'analyse de l'activité semi-urbaine.

(a) et (b) sont des soldes qui équilibrent les ressources et les emplois (*).

(*) En effet, si l'un des buts de l'action est de susciter la spécialisation, l'établissement de complémentarités et les échanges, il serait aberrant d'aller chercher hors de la zone ce que celle-ci est susceptible de produire dans le cadre de la vocation qui lui est assignée par les options stratégiques de développement régional.

4. Equilibre général de l'ensemble des zones rurales

- a) ANALYSE DE CHAQUE ZONE RURALE : sur la base de la méthode indiquée aux paragraphes 2 et 3.
- b) ECHANGES INTERZONAUX (biens et services en particulier).
- c) BILAN DE L'ACTIVITÉ DE L'ENSEMBLE DES ZONES RURALES, IDENTIQUE À CELUI ADOPTÉ POUR CHAQUE ZONE (avec le solde des opérations sur biens et services).

5. Zone urbaine - Equilibre régional

a) ACTIVITÉ DE LA ZONE URBAINE

On distinguera parmi ces activités :

— *les activités productrices industrielles autonomes*, matérialisées en général par de grosses unités de production et des immobilisations importantes de capital ;

— *et l'administration, les entreprises d'économie mixte, les sociétés privées liées au développement rural, les offices de commercialisation, les institutions financières, etc.*

Ces activités, nées généralement de la seule volonté du pouvoir administratif, seront également considérées comme des activités autonomes.

Pour ces entreprises qui sont souvent dispersées géographiquement sur l'ensemble du territoire régional, les dépenses (d'investissement ou de fonctionnement) seront considérées comme effectuées au siège social (régional) tandis que l'utilisation en contre-partie (paiement de salaires, achats de biens et services) sera comptabilisée *dans la zone où elle est effectivement exécutée*.

En particulier les dépenses d'investissements publics d'infrastructure non directement productives, et les dépenses d'investissement socioculturels, ou de fonctionnement d'administration seront planifiées et comptabilisées au centre régional.

L'achat de biens et services ou de salaire dans une zone par l'administration rurale sera compensée par un transfert de l'administration régionale à l'administration zonale, même si cette opération n'est pas en fait exécutée dans la réalité.

— *Les activités induites* qui sont de plusieurs natures :

- activités directement induites par l'activité agricole régionale ;
- activités directement induites par l'activité industrielle urbaine et administrative ;
- activités directement induites par l'agglomération urbaine de consommateurs ;
- activités indirectement induites par la fonction urbaine dans son ensemble.

Il n'est pas possible ici, comme pour le milieu urbain, d'essayer de distinguer les branches d'activités essentielles. Chaque centre urbain sera un cas d'espèce. Rappelons tout de même que *la distinction entre inducteur et induit se base sur l'impossibilité ou la possibilité du capital régional de répondre à la demande d'investissement nécessaire ce qui limite, par rapport à l'acceptation habituelle, le champ de l'induit et accroît celui de l'inducteur*.

On distinguera autant de branches de production qu'il sera nécessaire, en fonction des particularités locales.

b) COMPTE DE CAPITAL DE LA ZONE URBAINE ET DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Le compte de capital distinguera nettement :

- *les entrepreneurs individuels* (autofinancement et politique de crédit) ;
- *les entreprises à capital important*.

De plus, à l'échelon régional seront comptabilisés :

- les investissements publics ou assimilés ;
- les dépenses des administrations et assimilés.

c) ANALYSE DES STRUCTURES DE CONSOMMATION URBAINE

Sur la base :

- des liaisons producteur individuel — consommateur ;
- des calculs d'élasticité ;
- demande finale par produit et épargne ;
- investissement des ménages ;
- capacité de financement des ménages, en particulier salariés.

d) EXPANSION DÉMOGRAPHIQUE DU CENTRE URBAIN

- capacité d'accueil de main d'œuvre non qualifiée ;
- besoin en main d'œuvre spécialisée et en entrepreneurs qualifiés.

e) EQUILIBRE RÉGIONAL — COMPLÉMENTARITÉ ZONES RURALES — ZONE URBAINE

De même que pour la zone, cet équilibre fournit :

- la production régionale disponible ;
- les importations de la région ;
- le bilan du compte de capital privé (besoin et capacité de financement) ;
- les dépenses des administrations et assimilés (investissement et fonctionnement) ;
- le bilan humain de la région :
 - capacité d'accueil ou excédent migratoire ;
 - besoin en main d'œuvre qualifiée et entrepreneurs individuels.

Le bilan sur biens et services de l'activité économique de la région pourra être présenté dans un cadre un peu plus complexe que celui de la zone :

TABLEAU D'ÉCHANGES RÉDUIT INTRA-RÉGIONAL

PRODUITS	Production rurale disponible	Production urbaine	Importations	Demande rurale	Consommation finale urbaine	Consommation intermédiaire urbaine	Équipement privé urbain	Équipement Administrations régionales	Dépenses Administrations régionales	Exportations
	(1)	(2)	(a)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(b)
Branches industrielles										
Produits agricoles										

(1) et (3) résultent de l'analyse rurale.

(2), (4), (5), (6), (7) résultent de l'analyse urbaine.

(a) et (b) sont obtenus comme soldes qui équilibrent les emplois et les ressources.

6. Equilibre sur biens et services à l'échelon régional

Les tableaux comptables que nous avons établis jusqu'à présent sont des tableaux récapitulatifs simplifiés. L'analyse qui a été faite contient toutes les informations nécessaires pour dresser à l'échelon régional l'équilibre ressources-emplois sur biens et services en utilisant le tableau inter-industriel et en développant les branches agricoles pour faire apparaître à la fois les structures d'exploitation et les produits.

Le tableau développé est ici :

TABLEAU INTER-ENTREPRISES DÉVELOPPÉ

	RESSOURCES			EMPLOIS						
	(1)	(2)	(3)	CONSOMMATION INTERMÉDIAIRE		UTILISATIONS FINALES				
Branches industrielles				Structures Exploitations agricoles	Consommation finale		Equipement		(4)	
Branches Industrielles				A	B		(5)		(5)	
						G		H		
Produits Agricoles			E	C	D		G		H	
(6)										
(7)									(8)	
Produits Agricoles					F				E	

- (1) Importations.
- (2) Taxes à l'importation et marges commerciales.
- (3) Production au prix à la production.
- (4) Exportations.
- (5) Ménages.
- (6) Valeur ajoutée.
- (7) Production au prix à la production.
- (8) Total des productions.

- la partie *A* correspond au tableau inter-industriel classique (matrice carrée) ;
- la partie *B* décrit la consommation intermédiaire des structures d'exploitations agricoles dans les branches industrielles ;
- la partie *C* décrit la consommation intermédiaire des branches industrielles en produits agricoles ;
- la partie *D* décrit la consommation intermédiaire des structures agricoles en produits agricoles ;
- la partie *F* décrit la production de produits agricoles par structure d'exploitation agricole ;
- la partie *E* (total de la production agricole par produit) se retrouve dans l'équilibre emplois-ressources en production.

Ce tableau décrit donc complètement à la fois les structures de production et les productions. Nous n'avons pas insisté sur les branches industrielles ; elles recouvrent en fait :

- les branches industrielles proprement dites ;
- les branches artisanales isolées des précédentes ;
- le tertiaire (en isolant entreprises individuelles et à capital important).

Il est également possible de décrire dans un tableau la relation entre structures de consommation et produits :

STRUCTURES DE CONSOMMATION			TOTAL		
	Partie Autoconsommée	Monétaire	Total	Consommation Finale	Equipement
Branches industrielles				G	H
Produits agricoles				G	H
Total					

Nous retrouvons les parties *G* et *H* figurant dans les emplois de biens et services du tableau précédent.

Nous n'avons pas explicité la dépendance entre structures de production et de consommation (variable selon le milieu géographique et la région, le pays, etc.).

Les parties *B*, *D* et *F* sont estimées sur la base d'enquêtes budget-alimentation, et agricoles.

Les parties *A* et *C* sont estimées à partir des questionnaires sur les entreprises industrielles, des enquêtes budget (entrepreneurs individuels) et de certaines études particulières (transports, commerce, etc.).

Dans ces tableaux ne sont pas explicitées :

- les structures géographiques ;
- les liaisons dynamiques entre structures.

Par contre, ils décrivent complètement les structures de production et de consommation et nous semblent à ce titre un instrument d'analyse plus précis que le tableau inter-industriel classique.

7. Utilisation du schéma analytique présenté

a) LE SCHÉMA PRÉSENTÉ EST ANALYTIQUE ET COMPTABLE : il permet d'organiser de façon opérationnelle l'information recueillie par l'étude régionale.

On suppose que celle-ci a mis en évidence :

- les structures géographiques ;
- les structures techniques et économiques ;
- les possibilités d'évolution techniques et sociologiques des structures de production, en particulier des entrepreneurs individuels ;
- les liaisons dynamiques à l'échelon de l'entrepreneur individuel entre structures de production et de consommation ou entre revenus et consommation pour les autres catégories de population.

Sur ces bases sera définie une stratégie du développement régional en accord avec la stratégie nationale, qui précisera une gamme d'options fondamentales en matière de spécialisation zonale et de localisation d'investissements ou de dépenses autonomes (industriels ou agricoles).

L'étude devra encore permettre par la suite d'apprécier les blocages des effets de diffusion des investissements autonomes, le temps de réaction des effets et la politique à mettre en œuvre pour permettre ou accélérer ces effets.

La partie études (structures actuelles et potentielles, liaison entre structures, effets de diffusion) sera abordée à propos des études (chap. 2).

La partie stratégie du développement sera abordée au paragraphe suivant de ce chapitre (dynamisation du schéma).

b) IL EST BIEN ÉVIDENT QUE PLUSIEURS ITÉRATIONS SERONT NÉCESSAIRES avant de trouver à l'échelon régional un équilibre potentiel satisfaisant. En effet, le schéma ne contient pas de façon explicite les effets induits par réaction, par le milieu urbain consommateur de produits finaux sur le milieu rural.

Nous pensons donc qu'il faut procéder de la façon suivante :

1. Estimation grossière de l'évolution des milieux et de leurs besoins (étude sectorielle par milieu).
2. Première application du schéma selon la procédure indiquée et les besoins dégagés par l'étude grossière en 1.
3. Deuxième application du schéma destinée à parfaire les cohérences non obtenues en 2.

Remarquons que nous ne sommes pas obligés de constituer en 2 le schéma d'échanges inter-industriels régional. L'analyse de détail contient en effet toutes les cohérences de ce tableau : le cheminement de l'analyse et les tableaux simplifiés supposent un contrôle des cohérences. Le tableau inter-industriel développé pourra n'être établi qu'en fin d'opération après la dernière intervention.

Enfin, il est possible déjà au niveau de la zone ou de l'ensemble des zones rurales d'assurer par une itération supplémentaire certaines cohérences.

D. DYNAMISME DU SCHÉMA ET CHOIX ENTRE PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT

1. Dynamisme du schéma

a) FACTEURS DYNAMIQUES INCLUS DANS LE SCHÉMA STATIQUE

Le modèle est strictement statique s'il décrit simplement une situation actuelle. Par contre, la description d'une situation future intègre dans le schéma d'analyse deux éléments dynamiques :

- les liaisons dynamiques de structure au niveau de l'agent économique (liaison entre structures de production et de consommation ; liaisons entre revenus et structure de consommation) ;
- les liaisons dynamiques entre agents économiques qui se mesurent par des effets de diffusion, en particulier entre milieux différents (urbain, semi-urbain, rural).

Ainsi ce schéma, par son organisation même (facteurs inducteurs et facteurs induits) et par les précautions prises dans l'application de méthodes de projection (liaisons structurelles), bien que statique pour la description d'un état donné, peut être considéré comme dynamique lorsqu'il s'agit de décrire un état futur ; ceci est important, bien qu'apparemment assez évident : le modèle ne décrit pas un équilibre statique futur théoriquement possible, *mais bien le résultat potentiel d'une série de choix et d'actions actuels ou échelonnés dans le temps.*

Le problème est de mesurer les liaisons dynamiques et particulièrement les effets de diffusion (si l'on peut en première approximation admettre que l'étude statistique et monographique permet de cerner les liaisons structurelles au niveau de l'agent économique).

b) STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT ET EFFETS DE DIFFUSION

La stratégie du développement consiste *en l'organisation dans l'espace et le temps d'un certain nombre d'actions* (investissement, dépense, politique économique) *exogènes* (effets inducteurs) *par rapport aux capacités propres du milieu.*

Les choix retenus en matière d'action inductrice conditionnent la réaction du milieu qui se matérialise par *des actions endogènes ou induites* (effets de diffusion).

L'organisation dans l'espace et le temps des effets inducteurs est soumise à un certain nombre de contraintes :

- volume maximum d'investissements ou de dépenses possible ;
- décisions de politique économique permises ;
- affectation de certaines dépenses (capital privé ou aide extérieure liés à un type d'investissement ou de dépense donné) ;
- nécessité d'un échelonnement régulier dans le temps des dépenses publiques.

Finalement, compte tenu de ces *contraintes*, des *possibilités techniques et sociologiques régionales*, et enfin de la *stratégie du développement nationale*, les choix sont relativement limités.

Il ne semble donc pas irréaliste de dresser un nombre limité de programmes de développement qui couvrent des options extrêmes et des options moyennes.

La mesure des effets de diffusion et la détermination d'un critère de choix entre résultats de différents programmes doit permettre de retenir la ou les solutions favorables.

c) EFFETS DE DIFFUSION D'UN EFFET INDUCTEUR LOCALISÉ DANS LE TEMPS ET L'ESPACE

Nous avons dit que l'un des buts de l'étude était de mesurer les effets de diffusion d'une action donnée à la fois dans le temps et en volume. Il n'est pas inutile de réfléchir un peu à cette question, sous l'aspect de l'échelonnement des effets dans le temps (temps de réaction du système).

Essayons de voir ce qui se passe dans le cas d'une action devant déboucher sur la constitution ou la modernisation d'un appareil de production.

Nous pensons qu'il existe dans le temps au moins trois phases :

1^{re} phase : phase préliminaire qui n'augmente pas les capacités actuelles de production, mais injecte dans le système des revenus (salaires, demande de biens d'équipement) ; c'est la période de réalisation de l'investissement ou de mise en place des organes d'action rurale. Les effets induits de cette première phase sont en général limités, sauf dans le cas d'investissements très lourds utilisant en particulier une grande quantité de main d'œuvre (barrage, construction de chemin de fer, etc.).

2^e phase : l'entreprise est en place et elle fonctionne ; elle est consommatrice de biens intermédiaires ; elle distribue des salaires et met sur le marché sa production.

Le reste du système économique réagira immédiatement à cet élément nouveau, mais en utilisant *ses structures de production actuelles* ; ceci concerne particulièrement le secteur commercial.

Il y aura souvent intérêt dans la deuxième phase à aider le secteur de production et d'échanges si celui-ci, *compte tenu de son équipement et de ses structures de production actuelles, est incapable de répondre aux besoins de l'entreprise nouvelle.*

Les effets induits se doubleront alors d'effets autonomes.

La caractéristique de cette période est qu'elle se traduit par des modifications de flux, sans modifications de structures.

3^e phase : le système économique, après un délai de réaction plus ou moins long, transforme ses structures et les adapte aux conditions nouvelles créées par l'entreprise nouvelle (réorganisation de certaines entreprises, création d'entreprises induites, etc.).

Cette phase se caractérise par une transformation des structures de production et d'échanges. Cette transformation est induite, c'est-à-dire qu'elle se place dans le cadre des possibilités de réaction du système.

Là encore, il sera souvent nécessaire d'aider le milieu par des actions exogènes adéquates pour lui permettre de répondre aux nécessités de sa transformation.

Alors que cette aide dans la deuxième phase peut se matérialiser par une politique économique d'appoint (action sur les prix par exemple), dans la troisième phase une partie des *transformations de structures* suppose non seulement une action d'appoint, mais bien *la prise en charge plus ou moins complète par l'extérieur d'un investissement ou d'une dépense qui, dans notre optique, devient un nouvel effet inducteur.*

Nous voyons donc que *la notion de stratégie du développement* (association dans l'espace et le temps d'actions exogènes) *est largement dépendante de l'appréciation des délais de réaction du système et du volume des effets induits.*

La durée de ces 3 phases sera très variable selon le type d'investissement réalisé et le système économique dans lequel il s'insère (structures sociales, économiques, techniques). Lorsqu'il y a plusieurs types de réaction de restructuration dans la phase 3, elles se produisent généralement à des moments différents du temps.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés qu'il y a à mesurer ces éléments, mais nous pensons qu'il n'existe pas d'autre méthode correcte de prévision, donc de projection possible.

d) LA PRÉVISION DES RÉACTIONS DES STRUCTURES DE CONSOMMATION, à la suite des variations de revenu ou de structures de production, intervient aux trois phases de l'analyse et ne comporte pas moins de difficultés. Ajoutons que le problème de l'anticipation par le système de production des variations des structures de consommation n'est pas déterminant dans la mesure où l'orientation du développement du secteur productif se tourne d'abord vers l'élimination de blocages internes du système (en particulier par le mode d'organisation des circuits de distribution) et la substitution aux importations. Celles-ci peuvent alors jouer le rôle de régulateur et laisser une marge de liberté supplémentaire pour la phase ultérieure d'action.

e) ENFIN LA TROISIÈME PHASE DE RESTRUCTURATION NE POURRA QUELQUEFOIS VOIR LE JOUR (du moins pour les investissements les plus importants) que grâce aux besoins combinés de plusieurs entreprises nouvelles ou par la juxtaposition de l'entreprise nouvelle à un milieu déjà insatisfait du point de vue de certaines demandes.

C'est le problème du seuil des investissements liés à la taille d'un marché (en général investissements inducteurs, donc susceptibles d'une analyse spécifique) ou liés à l'existence d'un tissu industriel ou urbain : ce problème est particulièrement important pour la création de petites entreprises induites et très spécialisées.

La mesure des effets induits rejoint ici la stratégie du développement en posant le problème *de la nécessité de la concentration d'un nombre minimum d'entreprises inductrices pour créer un substrat industriel et urbain susceptible à son tour de jouer un rôle inducteur.*

L'appréciation des économies externes d'un programme de développement, non seulement directes (effets induits directs de l'entreprise), mais aussi indirectes (effets induits par l'insertion de l'entreprise dans un milieu spécifique), nous paraît fondamentale.

Un programme de développement, qui suppose une succession d'investissements ou de dépenses d'année en année, doit donc envisager *les effets de la concentration dans le temps et dans l'espace* des investissements ou dépenses projetés.

f) LA STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL doit tenir compte de quatre séries de facteurs :

— contraintes liées à l'espace, au temps et aux types de projets, des possibilités techniques et financières ;

— contraintes d'échelonnement dans le temps d'actions liées et complémentaires ;

— concentration minimale dans l'espace et le temps pour faire apparaître certains types d'économies externes, déterminantes pour l'évolution future ;

— déséquilibres dans le temps et dans l'espace supportables par les agents économiques.

Il est alors probable que, pour une région donnée, l'ensemble des contraintes et des lignes directrices d'organisation limite considérablement le nombre de programmes possibles, au moins si l'on se limite aux grandes lignes. Il doit être possible d'établir d'après leurs effets spécifiques (internes, externes, directs ou indirects) une *hiérarchie dans l'efficacité des opérations*. Dans cette optique, la détermination des stratégies possibles pourra se faire par précisions successives en faisant des arbitrages d'abord sur les opérations les plus efficaces, puis d'efficacité secondaire, etc.

Ceci dit, nous admettons pour la suite que plusieurs types de stratégie possibles ayant été retenus, assortis chacun d'un programme inducteur précis et de ses effets induits, *il faut encore un critère de mesure pour permettre un choix entre ces divers programmes.*

2. La période d'étude : durée du plan ou de plusieurs plans

a) LA PÉRIODE DU PLAN (généralement quatre ou cinq ans) sera en général la seule pour laquelle nous aurons des estimations précises :

— des investissements et dépenses publiques (globalement) ;

— des possibilités d'investissement privé exogène (industriels) ;

— des marchés (extérieur et intérieur) dont l'anticipation conditionne en partie les objectifs de production, donc d'actions exogènes envisagées.

Plus les horizons sur lesquels nous raisonnons (10 ans ou 15 ans par exemple) sont éloignés, plus les connaissances que nous avons sont incertaines et sujettes à révision.

Néanmoins, chaque plan pourra être placé dans le cadre de perspectives décennales sous le signe de certaines transformations spécifiques du milieu. Par exemple un premier plan aura pour but essentiel de substituer des productions locales aux importations et de faire exploser certaines contraintes fondamentales du système de production : la stratégie se manifestera par des investissements importants dans le secteur industriel, la réorganisation du secteur de distribution, la monétarisation du secteur agricole. Dans un deuxième plan, l'objectif pourra au contraire être de développer un secteur intermédiaire de petites et moyennes entreprises qui fourniront de nouvelles catégories de biens et de services.

D'autre part, le choix d'une stratégie au cours d'un premier plan conditionnera beaucoup certaines opérations au cours du plan suivant (optimisation au cours du second plan des effets induits par les opérations du premier plan).

Enfin certains objectifs en matière de revenu, de réalisations sociales et culturelles, d'infrastructure, peuvent être prévus pour le second plan avant la réalisation du premier.

Par contre, l'appréciation des effets au cours de ce second plan sera beaucoup plus délicate (évolution des structures — liaisons structurelles — effets de diffusion). Néanmoins certaines caractéristiques du milieu sont relativement permanentes (habitudes sociales profondément enracinées). D'autre part la description de la structure à la fin du premier plan doit permettre d'apprécier les facteurs dynamiques d'évolution du milieu à ce stade et, en particulier, les transformations des comportements des agents économiques de base intervenus au cours du premier plan.

b) CHOIX DE LA LONGUEUR DE LA PÉRIODE D'ÉTUDE

Il n'existe pas de solution théoriquement satisfaisante ; nous voyons trois solutions qui vont dans un ordre croissant de précision, mais aussi de difficulté :

1. *La période d'étude est limitée à la période du plan*

On choisira dans ce cas *le programme qui donne la meilleure situation à la fin de la période du plan*. Sans prendre pour l'instant parti sur le critère de choix de cette meilleure situation, disons qu'elle contient :

- l'ensemble des effets directs et indirects des actions exogènes et des effets induits qui se réalisent au cours du plan ;
- la situation dynamique du système économique à la fin du premier plan (capacité de développement ultérieur).

2. *La période d'étude couvre l'ensemble des effets induits par les actions exogènes du premier plan*

On prend en compte les effets directs et indirects des actions exogènes réalisées dans le premier plan et de leurs effets induits pendant les périodes successives.

Il faudra alors retenir un horizon qui pratiquement ne pourra pas excéder 10 ans, soit deux plans consécutifs.

Il semble que dans ce cadre il devienne nécessaire de prévoir pour la seconde période de planification *les actions exogènes* rendues nécessaires pour que *les effets induits* par les actions exogènes du premier plan portent le maximum d'effets (actions liées permettant la 3^e phase de restructuration en particulier).

Il ne semble guère possible, dans ce cadre, que de tenir compte de *la situation statique* à la fin de la période d'étude : il semble qu'il sera en effet très difficile de prévoir (compte tenu que seules interviennent au cours de la deuxième période de planification les actions exogènes liées à la première) *les possibilités dynamiques de développement* ultérieur.

3. *La période d'étude couvre l'ensemble des deux plans*

Il convient alors, après la détermination de programmes précis pour le premier plan, de déterminer *dans le cadre des perspectives décennales* un programme approché pour le second plan, mais complet au moins en ce qui concerne les actions exogènes et leurs principaux effets induits.

Comme le programme du premier plan conditionnera dans une large mesure le programme du deuxième plan, on aura finalement une gamme de programmes couvrant une période de dix ans par exemple.

Le programme le meilleur est celui qui à la fin de la période de dix ans donnera la meilleure situation, mesurée comme dans le cas 1 par :

- les résultats obtenus à la fin de cette période (statique) ;
- les capacités de développement ultérieur (dynamique).

Il est fort possible que dans des cas particuliers les trois méthodes ne donnent pas le même résultat dans le choix du meilleur programme.

Il semble en tout cas difficile de vouloir prévoir, à plus de dix ans, d'une part les actions exogènes possibles et surtout les réactions du milieu.

c) PROCESSUS PRATIQUE

Si nous nous plaçons dans le cadre d'un programme de dix ans couvrant deux plans, on peut pratiquement procéder de la façon suivante :

1. *Etablissement d'un état comptable actuel* (temps 0) ;
2. *Détermination des programmes possibles* pour le premier plan, sur la base du choix des actions exogènes de première importance (en tenant compte de leurs effets directs, induits et des actions exogènes liées nécessaires).
3. *Etude complète des programmes possibles pendant le premier plan* :
 - actions exogènes secondaires non liées et effets induits ;
 - état comptable pour l'année finale du plan ;
 - étude des déséquilibres dans l'espace et le temps (états comptables pour les années intermédiaires) ;
 - capacités dynamiques du milieu à la fin du premier plan.
4. *Détermination des programmes possibles pour le second plan (liés aux programmes du premier plan)* (actions exogènes liées au premier plan et actions exogènes de première importance dans le second plan).
5. *Etude approchée des programmes possibles du second plan* (autres actions exogènes et effets indirects, état comptable pour la fin du deuxième plan, déséquilibres dans l'espace et le temps au cours du second plan, capacités dynamiques du milieu à la fin du second plan).

Un processus de ce genre aura le mérite de permettre de comparer grossièrement les résultats obtenus, selon qu'on emploie les méthodes 1, 2 ou 3 (limitations aux effets à 5 ans ; effets inducteurs à 5 ans et effets induits à 10 ans ; effets inducteurs à 10 ans). L'un des éléments intervenant dans le choix des programmes résulte du choix de la période d'étude. Il faut maintenant parler du critère pratique de choix, lorsque la période d'étude a été retenue.

3. Critères de choix des programmes

a) FAUT-IL EMPLOYER UNE MÉTHODE D'ACTUALISATION DES EFFETS ?

On sait en général assez bien calculer *les effets actualisés* (valeur ajoutée actualisée) *d'un projet isolé*. Mais cette méthode nous semble peu indiquée pour choisir entre programmes de développement globaux pour diverses raisons :

1. *La méthode d'actualisation* fait intervenir assez facilement les effets directs et les effets induits en termes de flux, mais elle suppose invariables les coefficients techniques, c'est-à-dire les structures de production et de consommation dont, à notre sens, les transformations sont l'essentiel des facteurs du développement.
2. *La méthode d'actualisation permet difficilement d'introduire les effets induits indirects* (effets conjugués de l'ensemble des éléments inducteurs et induits du programme).
3. *La méthode d'actualisation ne permet pas de faire ressortir certains effets non comptables*, déterminants pour la dynamique ultérieure du système économique (en particulier les capacités dynamiques de transformation des structures).
4. *Enfin, les objectifs de la planification et la recherche du développement* ne sont pas renvoyés à une date infinie, mais supposent des résultats concrets dans des délais aussi courts que possible. Tel programme qui sera le plus souhaitable à très long terme peut avoir à moyen terme des effets jugés insuffisants.

Nous pensons donc que, mieux que l'actualisation des effets futurs d'un programme, il convient de considérer *les effets du programme à la fin* d'une période d'étude déterminée pour laquelle nous pourrions apprécier *à la fois* :

- les éléments quantitatifs à la fin de la période ;
- les capacités dynamiques à la fin de cette période.

Toutefois, les actions exogènes *supposent un financement* et l'optique financière de l'actualisation doit être conservée pour *l'estimation de la masse d'investissements et de dépenses possibles compte tenu de leur répartition dans le temps*.

b) ACTUALISATION DES INVESTISSEMENTS ET DÉPENSES EXOGÈNES

Nous pensons donc qu'entre deux programmes, il convient de retenir celui qui, *pour un même volume de dépenses exogènes actualisées* donnera le meilleur résultat (statique et dynamique) à la fin de la période d'étude.

Encore faut-il préciser les investissements et dépenses qui doivent être actualisés.

Nous pensons d'abord que les réactions internes du système, c'est-à-dire essentiellement les investissements induits à l'intérieur du système par les actions exogènes, *ne doivent pas être prises en compte dans le calcul d'actualisation*.

Par contre toutes les dépenses exogènes (investissement et fonctionnement) qu'il s'agisse de dépenses privées ou publiques *devront être prises en compte dans l'actualisation*.

Toutefois, il nous semble que devront être déduits les transferts vers *l'extérieur correspondant à cette période d'étude*. Si nous raisonnons en termes de rendement national, seuls devront être déduits les transferts *actualisés vers l'extérieur de la nation*. Si nous raisonnons *en termes de rendement régional*, tous les transferts actualisés vers l'extérieur devront être déduits. Il nous semble que dans le cadre d'une planification nationale, seul le choix du meilleur rendement national est acceptable.

c) MESURE DES EFFETS DU PROGRAMME

Pour une dépense actualisée donnée, il convient donc de retenir un critère qui permette de choisir le meilleur programme. Nous n'opterons pas ici pour un critère déterminé (valeur ajoutée maximale, revenu par tête maximal, capacité de financement interne maximale) car nous pensons que ce choix est politique et non technique.

Nous voudrions simplement indiquer que ces effets comprennent *des termes facilement quantifiables* et résultant de l'analyse comptable proprement dite. Ces termes donneront une *appréciation de l'état statique du système à la fin de la période d'étude* :

- état des structures de production et de consommation,
- capacité de financement interne,
- valeur ajoutée et revenu,
- volume des échanges intérieurs.

Mais il existe d'autres termes, dynamiques ceux-là, fondamentaux pour la capacité du système à se développer :

- de façon autonome,
- de façon entretenue.

Dans ce cadre entreront :

- les tendances du moment à la fin de la période d'étude (croissance instantanée prévue à ce stade) ;

- la capacité de financement (que nous avons déjà mentionnée comme facteur statique) ;
- les capacités des structures à se transformer et les tendances dynamiques de leurs transformations ;
- les capacités du milieu à absorber des dépenses exogènes (possibilités techniques ou économiques d'investissements nouveaux, besoins de financement).

Ce dernier point est fondamental car il mesure le degré de liberté du planificateur pour les phases ultérieures de planification.

Il est bien évident d'ailleurs qu'à ce stade le milieu régional ne peut pas être considéré indépendamment du contexte national et international, et que cette capacité du milieu à produire plus, se mesure à la fois en fonction des marchés régionaux, nationaux et internationaux à la fin de la période d'étude.

4. Conclusion

Nous avons essayé de soulever et de formuler les problèmes que nous pose le choix d'un schéma d'analyse et de planification régionale.

Nous n'avons pas la prétention de les avoir résolus, mais nous pensons les avoir posés dans des termes appropriés au schéma analytique que nous proposons d'utiliser et aux informations économiques qui sont disponibles ou peuvent le devenir dans le cadre des études de développement nationales et régionales.

Nous avons présenté une démarche très imparfaite qui, cependant, nous garde autant qu'il est possible des dangers que présente l'absence d'une ligne directrice de pensée. Nous croyons que cette démarche « colle » à une organisation privilégiée des différents éléments qui interviennent progressivement dans l'analyse à mesure que les nécessités d'un raisonnement global amènent à faire intervenir des facteurs nouveaux, de plus en plus complexes.

Nous ne nous cachons pas les faiblesses et les imprécisions de certaines parties de ce texte, mais nous pensons que cette réflexion était utile à la fois pour permettre dans le cadre ivoirien notamment :

- d'orienter les projets futurs faits dans le domaine des études régionales dans le but de la planification,
- d'utiliser au mieux les résultats des études déjà entreprises mais non parfaitement orientées dès le départ.

Enfin nous n'avons pas abordé le problème théorique de l'expression mathématique du schéma régional. Nous pensons que ce sujet très vaste déborde largement celui que nous nous sommes fixé. Néanmoins, il est bien évident que le passage à une opération appliquée de planification régionale nécessiterait d'approfondir l'analyse de ce côté, afin de synthétiser l'ensemble des idées esquissées ici et de faciliter l'expression des critères qui doivent être retenus pour arbitrer entre différents programmes de développement.

LES ÉTUDES RÉGIONALES

A — LE CONTEXTE MÉTHODOLOGIQUE

Nous avons exposé dans le premier chapitre un schéma d'analyse ou plutôt une ligne directrice de pensée qui, tout au long des études préalables et lors de l'établissement de propositions régionales de développement, peut guider le planificateur régional.

Le schéma d'analyse conditionne donc, dans une large mesure, sinon les techniques d'études du moins les orientations et les objectifs de l'étude. A ce propos, il n'est pas inutile de revenir sur le contexte méthodologique dans lequel doivent se dérouler les études régionales.

Dans ce contexte, nous pouvons isoler quatre éléments :

- *les méthodes de projection* dans le cadre comptable présenté,
- *le rôle de la recherche fondamentale* comme support théorique des études,
- *les hypothèses de liaison du système* avec l'extérieur et de liaisons structurelles internes : actions inductrices et effets induits,
- *le cadre régional replacé dans le contexte national* : articulation des méthodes de travail.

1. Méthodes de projection et cadre comptable

Le cadre comptable que nous avons présenté ainsi que les liaisons orientées entre structures qu'il suppose, ne préjuge pas des méthodes de détermination des effets induits et des modèles de projection utilisés.

A ce stade, il faut d'ailleurs bien distinguer dans la démarche trois stades de pensée :

- a) UTILISATION DE MÉTHODES DE PRÉVISIONS OU DE MODÈLES DE PROJECTIONS permettant de déduire :
 - les types d'effets produits par une action inductrice,
 - le volume de ces effets,
 - leur échelonnement dans le temps.
- b) PRÉSENTATION ET ORGANISATION DE L'ENSEMBLE DES RÉSULTATS DES PROJECTIONS SECTORIELLES dans un cadre de pensée cohérent et adapté :
 - aux structures géographiques,
 - aux structures techniques et économiques,
 - à l'organisation dans le temps des effets d'induction.

Le cadre comptable que nous avons présenté en est un exemple.

- c) CHOIX ENTRE PROGRAMMES : sur la base
 - du résultat observé en fin de période d'étude, mesuré en particulier par le schéma comptable,
 - des capacités dynamiques du système à ce stade.

Nous n'avons pas abordé les méthodes de projection et de prévision des effets. Nous avons simplement essayé de mettre en évidence les liaisons qui portent les effets de transformation et d'orienter ces liaisons (orientation spatio-temporelle) sur la base de la notion d'actions inductrices et d'effets induits.

C'est à la fois le travail de la recherche fondamentale et des études appliquées de mettre au point ces techniques de projection en fonction du caractère spécifique des liaisons étudiées.

2. Recherche fondamentale et études appliquées

Le rôle de la recherche fondamentale à ce stade est d'éclairer de façon théorique les facteurs de détermination :

- des structures géographiques, techniques et économiques,
- des liaisons structurelles au niveau d'un même agent économique (liaison structure de production ou revenu - structure de consommation)

— des effets de diffusion, spécialement des effets de restructuration en fonction des liaisons spécifiques entre milieux ou époques successives d'induction dans un même milieu.

En théorie, dans le cadre des modèles ou des méthodes d'analyse proposés par la recherche fondamentale, les études appliquées doivent mettre en évidence les paramètres numériques qui permettront d'utiliser ces modèles ou ces méthodes d'analyse.

Mais dans la période actuelle, recherche fondamentale et recherche appliquée sont largement confondues dans la mesure où l'étude appliquée sert de support aux recherches théoriques qui débouchent sur les modèles.

3. Les hypothèses de liaisons structurelles internes et externes

Ces hypothèses lient d'une façon organisée, sélective et orientée les différentes structures du développement (géographiques, techniques et économiques).

L'orientation de ces liaisons repose sur la notion d'induction. Cette notion s'exerce sous trois aspects :

a) ACTIONS ET EFFETS

Les actions inductrices sont exercées sur le système économique régional par l'extérieur. Nous insistons sur le fait que ces actions inductrices (gros investissements en capital, dépenses et investissements publics, actions propres du développement telles que vulgarisation agricole ou office de commercialisation, politique économique liée aux actions ou à leurs effets) sont déterminées sur la base *d'une anticipation des besoins futurs du système économique*.

Les effets induits, contrairement aux actions inductrices, sont les réactions de restructuration du milieu, pour lesquelles celui-ci a une capacité de réponse à la satisfaction de ses propres besoins. *L'anticipation des besoins est encore nécessaire*, non plus pour substituer au centre de décision régional inefficace un centre de décision extérieur, mais pour avertir les centres de décision régionaux et, au besoin, les préparer aux restructurations auxquelles ils auront à faire face.

Cette anticipation est, de plus, nécessaire au centre de décision extérieur pour apprécier pleinement l'efficacité du programme inducteur retenu.

b) MILIEUX INDUCTEUR ET INDUIT

Les actions inductrices s'exercent de façon préférentielle sur deux types de milieux : l'urbain et le rural. Ceci correspond à la double incapacité régionale sur le plan du financement et de la décision :

- de créer de grosses unités industrielles de production,
- de transformer les structures de production agricole et d'échange.

A ce titre, les milieux urbain et rural sont inducteurs.

Il existe par ailleurs en milieu urbain une double génération de structure induite (la deuxième correspondant à l'induction spécifique par la concentration dans l'espace d'activités industrielles et d'un milieu urbain).

De même en milieu rural, les activités semi-rurales sont induites. Le milieu semi-urbain intermédiaire est doublement induit, préférentiellement par le milieu rural, secondairement par le milieu urbain.

c) STRUCTURES INDUCTRICES ET STRUCTURES INDUITES

Nous venons de voir que, en correspondance avec les milieux, les structures de production sont ou inductrices, ou induites.

De façon générale, les structures de consommation sont plus ou moins directement induites par les structures de production ; celles-ci agissent de différentes façons :

- équilibre comptable au niveau de l'entité producteur - consommateur ;
- distribution de revenus plus importants et changement corrélatif des structures de consommation ;
- changement de répartition de la population entre structures de production (en particulier entre milieux et entre secteurs d'activité).

Nous avons essayé de représenter schématiquement l'ensemble de ces liaisons structurelles sur un tableau qui comprend de plus l'anticipation des circuits d'équilibre sur biens et services.

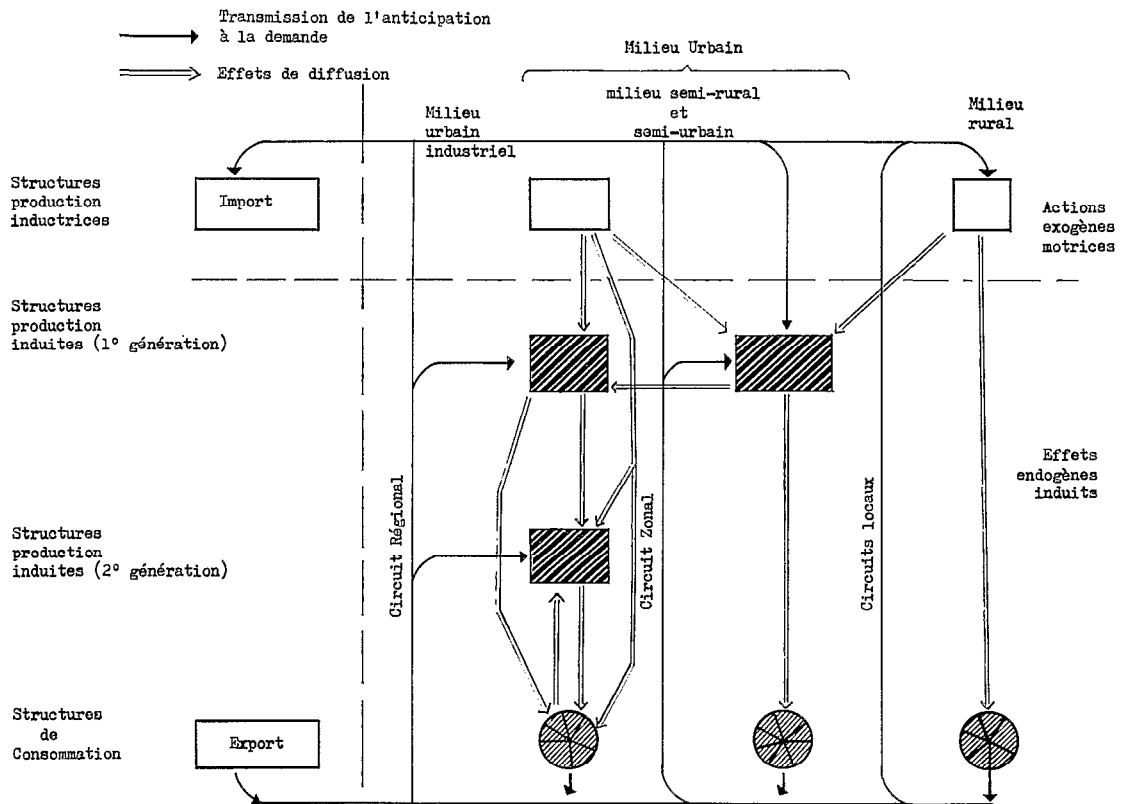


SCHÉMA DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

4. Cadre régional et cadre national

Nous n'avons pas abordé jusqu'à présent la question de l'articulation entre cadre national et cadre régional pour les études de développement et la planification. Cette question sera reprise en détail dans le chapitre 3.

Nous avons simplement mentionné jusqu'ici que le planificateur régional était plus ou moins enfermé dans les contraintes de la stratégie nationale du développement, sans dire en quoi consiste cette stratégie.

La difficulté est la suivante : certaines options particulièrement importantes et des décisions d'ordre strictement politique peuvent être prises en ce qui concerne le plan à l'échelon central *avant les études régionales proprement dites* ; néanmoins, ceci ne suffit en général pas pour définir de façon satisfaisante une stratégie nationale cohérente et définitive, qui ne peut être établie généralement qu'en cours d'études régionales elles-mêmes.

Il importe cependant, afin que les études régionales aient le maximum de rentabilité, *de les orienter le plus possible* dans le contexte de la stratégie nationale. Toutefois, les orientations données devront être appuyées sur une connaissance suffisante du système économique national : en effet, il ne faut pas permettre que ces orientations éliminent a priori des solutions stratégiques dont on ne peut pas affirmer qu'elles sont inacceptables, compte tenu de l'insuffisance d'informations à ce stade du travail.

Nous aborderons plus loin cette question de la stratégie nationale au niveau des perspectives décennales régionalisées. Retenons pour l'instant que les études régionales sont orientées avec une certaine précision et que certaines options pourront être à ce stade plus ou moins définitivement prises par le planificateur central (rattachement à une région d'un certain type d'investissements ; spécialisations régionales ; répartitions de certaines catégories d'investissements publics dans le temps et l'espace.).

Certaines autres actions pourront être indicatives. Enfin, le planificateur central pourra définir certains objectifs globaux souhaitables, certaines lignes directrices de pensée pour l'étude et l'action. Il devra demander dans bien des cas d'être éclairé sur les conséquences à l'échelon régional de certaines décisions nationales.

Notre conviction est que l'étude régionale doit être orientée autant que possible, à condition de ne pas prendre le risque de compromettre pour autant des solutions qui se montreront avantageuses au vu d'une information plus précise.

B — LE BUT DES ÉTUDES RÉGIONALES

Compte tenu de ce qui a été dit, les études régionales ont pour but de mettre en évidence :

- les structures actuelles,
- les liaisons dynamiques potentielles entre structures,
- les blocages de ces liaisons potentielles dues à certaines formes d'organisation structurelle parasites, aux habitudes ou aux résistances du milieu social, etc.
- les actions que le planificateur doit prendre en compte au nom du centre de décision administratif pour pallier les non-réponses ou les insuffisances du système économique à ses propres besoins.

On peut diviser ce programme en plusieurs séries d'objets d'étude distinctes.

1. Mise en évidence des structures géographiques actuelles et potentielles

Les études sont en général enfermées dans des limites géographiques souvent administratives, quelquefois socio-économiques ; le plus souvent, ces limites ne cadrent pas avec celles des ensembles géographiques économiques futurs.

Si les régions sont en général bien individualisées par la définition du centre régional, leurs limites sont le plus souvent imprécises.

Par contre les zones sont le plus souvent parfaitement indéterminées avant les études régionales.

Un dispositif statistique souple doit permettre sur l'ensemble des observations, d'une part d'aider à délimiter les zones, d'autre part de fournir pour chacune d'elles le minimum d'informations indispensables pour en planifier l'évolution des structures.

Enfin, les limites des régions potentielles peuvent ne pas coïncider avec les limites observées actuellement des ensembles économiques régionaux. Il sera nécessaire alors le plus souvent de favoriser l'intégration des zones limitrophes par des actions spécifiques (investissement public, transports).

Il se pose également à ce niveau le problème de la coïncidence des limites des régions et zones économiques avec les divisions administratives (préfectures et sous-préfectures en Côte d'Ivoire).

Dans cette optique du découpage géographique se pose également la question des études préalables (plus fondamentales) débouchant sur la détermination des critères spécifiques pour le découpage en micro-unités locales. Cette étude préalable nous paraît indispensable car les éventuelles décisions prises ensuite dans ce domaine conditionnent l'avenir des collectivités locales et peut-être celui du développement régional.

2. Mise en évidence des structures techniques et économiques actuelles, et de leur capacité dynamique de transformation

Cette partie de l'étude aura pour but de faire apparaître :

- les structures de production agricole actuelles,
- les structures de production individuelle ou familiale non agricole,
- les structures de production des grosses entreprises (en général déjà connues par ailleurs) :
- les structures de consommation actuelle
 - producteurs agriculteurs,
 - producteurs individuels non agriculteurs,
 - salariés.

3. Mise en évidence des circuits économiques actuels en distinguant

- les circuits courts (autoconsommation et circuits locaux),
- les circuits moyens (zonaux),
- les circuits longs (régionaux et relations avec l'extérieur),
- les échanges internes à un milieu (milieu semi-urbain ; milieu urbain et en particulier échanges inter industriels).

Cette étude devra permettre d'apprécier :

- les quantités de produits ou marchandises échangés ;
- les prix de ces produits et marchandises et les déséquilibres entre offre réelle et demande potentielle, en fonction de la densité et de la ramification des circuits ;
- les facteurs résistants introduits par les circuits d'échange (pratique du crédit usurier ; multiplication des intermédiaires ; politique malthusienne ; incapacité d'organisation et de financement).

4. Recherches de stratégie approximatives au niveau régional

sur les bases :

- des impératifs et recommandations de la stratégie nationale,
- de la connaissance des échanges avec l'extérieur,
- des potentialités (techniques et sociologiques) de production du secteur primaire,

- des capacités de financement extérieur pour le secteur secondaire,
- des capacités dynamiques de transformation du secteur secondaire autochtone et du tertiaire,
- d'une anticipation grossière des demandes internes et externes et d'une première cohérence globale.

5. Détermination précise des structures de production industrielles

- prévisions techniques et économiques ;
- contraintes sociologiques du fait du producteur individuel ;
- contraintes économiques du fait des circuits ;
- actions économiques, administratives, juridiques liées et rendues nécessaires par l'existence de ces contraintes ;
- échelonnement des effets directs de flux dans le temps, compte tenu à la fois des facteurs dynamiques endogènes et des actions exogènes liées.

6. Prévisions précises des effets recherchés de restructuration

par diffusion, en isolant la diffusion entre milieux :

- rural → semi-urbain ; urbain → semi-urbain ;
- (rural et semi-urbain) → urbain.

et internes à un milieu :

- semi-urbain ; urbain.

De même que pour le point 5, mise en évidence des contraintes économiques et sociologiques, dont l'une des plus importantes sera à ce stade la capacité de financement :

- actions externes destinées à favoriser cette restructuration ;
- échelonnements dans le temps des effets directs et indirects de restructuration.

7. Transformation des structures de consommation

en fonction :

- des facteurs de groupe,
- des déplacements de population,
- des transformations de structures de production agricole et individuelle,
- des variations de revenu des salariés,
- des politiques d'orientation des consommations.

Vérification de ce que les freins sociologiques et économiques (structurels) ont été détruits ou diminués par les actions des points 5 et 6 et la politique d'orientation au point 7.

8. Organisation des circuits

Vérification de la cohérence des échanges entre milieux et recherche des équilibres aux niveaux local, zonal, régional.

Vérification de la coordination et de la cohérence entre l'existence de ces circuits et les infrastructures publiques et privées (à capital important, et individuelles) qu'ils supposent.

Vérification de la cohérence des comptes de capital et des bilans de main-d'œuvre, et des échanges extérieurs.

L'énumération de ces huit points a pour but d'essayer d'organiser les grands sujets d'étude. Il est bien évident que ces points se recoupent à la fois par leur objet même et par les techniques d'étude. Ce sont de celles-ci que nous voudrions parler maintenant.

C — LES TECHNIQUES D'ÉTUDE

Nous pouvons les grouper sous quatre grandes rubriques :

- études sur échantillon aléatoire destinées à apprécier les structures existantes et leur dynamique interne ;
- études spécifiques sur les circuits d'échange et de diffusion des effets (relations entre milieux, en particulier). Ces études reposent en partie sur un dispositif statistique aléatoire ;
- études monographiques réduites (collectivités locales, zones économiques) ;
- études techniques et économiques globales (organisation à l'échelle régionale. Organes spécifiques de développement régional. Réunion et intégration des différentes informations).

1. Etudes statistiques sur échantillon aléatoire

Nous exposerons en détail dans la méthode statistique (1) un dispositif d'échantillonnage progressif reposant sur l'identité approximative entre les unités d'étude en matière de démographie, d'agriculture et de budgets familiaux. Ces points étant discutés par ailleurs, nous voudrions simplement en extraire l'essentiel.

Il est nécessaire, pour mettre en évidence les structures géographiques, techniques et économiques, de disposer d'un échantillon statistique aléatoire représentatif en ce sens qu'il permet la détermination de la répartition des agents économiques entre les catégories de structures. Ceci n'exclut pas, bien au contraire, une stratification géographique aussi poussée que possible.

Le choix du nombre de points d'étude est délicat, dans la mesure où le travail d'analyse sera fait non seulement au niveau régional, mais à un niveau géographique plus détaillé (zone économique). Il devrait donc être aussi grand que possible. D'un autre côté, nous pensons qu'il y a intérêt pour les raisons qui seront exposées plus loin, à ce que le point d'étude se confonde avec la notion de la future cellule économique locale qui, elle, serait de l'ordre de 3 000 habitants.

Nous pensons donc que, pour une région de 500 000 habitants par exemple, le nombre des points d'étude pourrait être avec un sondage primaire au 1/10 de l'ordre de 16 à 17 environ, soit un nombre légèrement plus élevé que celui des zones homogènes à déterminer ensuite.

Il est dès lors nécessaire de stratifier géographiquement les Unités primaires (grappes de villages en l'occurrence) à outrance afin d'obtenir la meilleure dispersion géographique de ces points : il est bien entendu que la stratification sera faite en utilisant le maximum d'informations disponibles.

Il n'y a pas d'opposition formelle entre une étude statistique reposant sur 16 à 17 points et un découpage en zones homogènes au nombre de 10 à 20 par exemple.

La détermination des zones ne se fait, en effet, que partiellement par l'étude sur échantillon statistique. D'autres éléments (études techniques agricoles générales, existence de centres intermédiaires, facteurs ethniques, communications) sont également importants.

Par ailleurs, les zones homogènes sur le plan statistique peuvent être considérées comme les « inter-

(1) Autre chapitre ne figurant pas ici.

sections » (1) des groupes de zones plus importants constitués, eux, sur la base de l'échantillon statistique et d'une cartographie par points avec toutes les précautions que cela suppose ; chacun des découpages en macro-zones correspond alors à l'étude d'un facteur ; l'étude simultanée des facteurs correspond à « l'intersection » de ces macro-zones en zones homogènes du point de vue de l'ensemble des facteurs jugés importants et retenus pour l'analyse.

Enfin, pour la publication des résultats statistiques, on pourra alors faire une stratification a posteriori en quelques strates principales sur la base des strates géographiques initiales et du découpage en zones homogènes. On aura à ce niveau, ainsi qu'à l'échelon régional, une série de résultats statistiquement représentatifs.

Nous pensons également que l'étude des cas que représentent ces points d'étude peut permettre de sélectionner parmi eux par choix raisonné quelques points qui seront étudiés spécifiquement par des méthodes monographiques, afin de permettre des analyses plus fines de mécanismes économiques ou sociaux complexes. Le but n'est plus alors d'avoir des éléments représentatifs globaux, mais d'étudier des cas spécifiques de certains comportements-types.

L'utilisation de l'échantillon statistique général pour la détermination de ces cas-types paraît fondamentale dans la mesure où elle supprime une grande marge d'arbitraire.

Rappelons brièvement un schéma d'étude statistique possible :

1. Echantillon au 1/10 de grappes qui sont les points d'étude. Enquête démographique pour ces grappes-échantillon, qui pourront être la base de la mise en place d'un état civil permanent.

2. Echantillon d'unités secondaires « familles » réparties dans toutes les unités du 1^{er} degré (sondage entre le 1/10 et le 1/30).

Enquêtes agricoles et budgets familiaux.

Cet échantillon pourra être la base de départ d'un échantillon permanent, renouvelable par fraction, d'observations économiques et techniques (notamment en cours d'exécution du plan).

3. Sous-échantillons plus restreints soit de grappes, soit d'unités secondaires, soit de villages pour des études spécifiques plus fines (nouvel échantillonnage par moitié ou au tiers, par exemple).

Etude des temps de travaux agricoles, de l'habitat, des migrations, des structures sociales.

Ce degré pourra correspondre à une nouvelle stratification ou à l'étude de domaines particuliers choisis dans l'ensemble du milieu.

La progressivité de la méthode ne peut être efficace qu'avec des études préalables courtes à chaque niveau, permettant de déterminer des critères de stratification. Il y a donc échelonnement dans le temps des opérations.

Ce dispositif statistique a pour but essentiel, outre de fournir des chiffres globaux à l'échelon de la région ou de la grande strate géographique, de permettre la mise en évidence des structures de production agricole et des entrepreneurs individuels non agricoles, les structures de consommation, les liaisons structurelles au niveau de l'agent économique individuel, et les facteurs dynamiques ou résistants de transformation de ces structures.

2. Etudes spécifiques des circuits (en particulier entre milieux)

Ces études ont pour but de mettre en évidence les circuits actuels (volume - produits), d'étudier les caractéristiques de fonctionnement des entreprises sur lesquelles reposent ces circuits, et les facteurs

(1) Au sens mathématique du mot.

dynamiques ou résistants des structures actuelles par rapport aux développements souhaitables de ces circuits. Ces études concernent essentiellement le commerce et le transport.

Elles sont appuyées :

Sur les études statistiques aléatoires (les agents économiques de base sont le point de départ et d'arrivée des circuits).

Sur des études spécifiques du système de commercialisation (statistiques ou non) étude des marchés, des différents stades du commerce, des entreprises de transport.

Sur des études statistiques routières : comptages et marchandises transportées (origine, destination, produit, prix pratiqués).

Sur le dépouillement des statistiques existantes de transport ferroviaire, fluvial, maritime, avion, etc.

3. Etudes monographiques théoriques, techniques, économiques

Dans ce cadre, on peut ranger plusieurs groupes d'études :

— *Les études monographiques théoriques*, destinées à préciser, comme il a été dit plus haut, de façon plus fine, le fonctionnement interne des mécanismes économiques et sociaux : ce sera un objet d'étude pour l'économiste, le sociologue, l'agronome, voire le géographe lorsqu'il s'agit des questions d'implantation de population ou de la recherche des caractères directeurs qui doivent présider à la constitution de cellules économiques de base.

— *Les études monographiques appliquées* techniques et économiques ; cette catégorie comprend, dans le cadre d'une expérimentation (expérience d'encadrement rural, exécution d'un plan) :

les études de cellules économiques locales, encadrement, investissements productifs, transformation de la cellule en fonction des actions engagées),

les études de zones rurales ; l'objet de l'étude est le même, mais à un échelon plus élevé (encadrement rural, expansion semi-urbaine, investissements, diffusions internes à la zone entre milieu rural et milieu semi-urbain. Facteurs dynamiques et facteurs résistants),

les études des centres urbains et semi-urbains : étude de croissance de ces centres en fonction du développement de leurs fonctions et des complémentarités avec le milieu environnant. Relations intersectorielles. Facteurs dynamiques et facteurs résistants. Investissement et financement.

Il y a tout intérêt à ce que ces études appliquées soient faites, surtout en cours d'exécution du plan, sur un milieu en transformation ou qui doit se transformer.

— *les pré-études techniques spécialisées* de grands projets d'investissement (Génie Rural par exemple) pouvant intéresser des collectivités importantes (plus de 10 000 habitants). Un chiffrage approximatif des coûts et rentabilités est nécessaire pendant l'étude régionale. Des projets de ce genre peuvent en effet avoir des conséquences décisives sur la stratégie de développement retenue. Ce point intéresse également des projets importants d'infrastructure de transport par exemple, dans la mesure où il est impossible de les étudier dans le cadre des prévisions préalables d'investissements publics.

4. Etudes techniques et économiques globales

Dans ce cadre, on peut ranger :

— les techniques et méthodes d'analyse économique globale (comptabilité économique - organisation générale des structures - stratégie du développement) ;

— la répartition dans l'espace d'un certain nombre d'opérations : investissements et dépenses publiques en particulier ;

— les études globales d'implantation ou d'aménagement des organes de développement techniques, administratifs, économiques (Sociétés d'aménagement, d'encadrement, de vulgarisation - Service de planification et d'études de planification - Organismes de crédit - Banque d'investissement - Office ou organisme de commercialisation - Formation professionnelle ou technique).

Il est bien évident que cette dernière série d'études est largement influencée par la stratégie nationale et que certaines options sont déjà prises irréversiblement à l'échelon du planificateur central.

D — QUELQUES REMARQUES D'ORGANISATION

La nécessité des études énumérées plus haut étant admise, il devient hautement rentable que ces études soient exécutées aussi simultanément que possible afin d'obtenir :

- le minimum de coût (gain en installations fixes),
- le minimum de délais (simultanéité),
- le maximum d'efficacité (interpénétration des études théoriques et appliquées ; des études statiques, dynamiques et de l'expérimentation de l'intervention ; dispositif pluri-disciplinaire).

Ceci exige des équipes pluri-disciplinaires étoffées et un calendrier d'échelonnement des opérations précis et organisé.

1. Equipes pluri-disciplinaires

Compte tenu de l'ensemble de nos observations, nous pensons qu'une équipe d'étude régionale doit compter généralement :

- un statisticien,
- un économiste,
- un agronome,
- un géographe,
- un sociologue,

Eventuellement, à cette équipe devront s'adjoindre :

- un démographe,
- un pédologue,
- un hydraulicien,
- d'autres spécialistes éventuels en fonction des particularités locales.

Les avantages d'une équipe pluri-disciplinaire sont nombreux :

- rencontre de formations et de personnalités différentes ;
- nécessité de trouver un dénominateur commun qui servira de ligne directrice de pensée et autour duquel seront organisées les études ;
- articulation judicieuse dans le temps des études spécialisées et des interventions des spécialistes sur une même étude ;
- cohérence générale des études, de leurs objectifs, des méthodes, des résultats, matérialisée par l'établissement d'un rapport collectif qui pourra bien entendu être fractionné dans le temps et en fonction des spécialités.

Même au stade de la division de l'objet global en multiples études plus particulières, un certain

nombre de collaborations de spécialistes différents seront encore nécessaires. Dans le cadre de chaque étude particulière, les spécialistes se verront donc confier l'étude d'aspects spécifiques de la question.

A côté de la définition d'objectifs propres, deux personnes au moins auront un rôle particulier dans l'équipe :

- le statisticien, qui sera responsable pour tous ses collègues de la qualité et de l'interprétation du résultat chiffré,
- le géographe, responsable de la cartographie générale qui, nous le pensons, est un moyen remarquable d'étude.

Ajoutons de plus que le mécanographe devra être associé dès que possible à l'opération, ne serait-ce que de loin et comme conseiller technique du dépouillement mécanographique. Insistons sur le fait que la façon de concevoir celui-ci n'intéresse pas seulement la présentation des résultats, mais également l'organisation dans le temps de leur exploitation (un *dispositif progressif de dépouillement* peut constituer un instrument efficace d'analyse, comme la cartographie en est un autre).

2. Echelonnement des opérations dans le temps

La présence d'une équipe inter-disciplinaire, l'interpénétration de techniques d'étude différentes exigent une organisation spécifique dans le temps.

On peut découper les opérations ainsi :

1^{re} Phase : Etude générale préalable - Stratification de départ (statisticien - agronome - géographe) (4 mois)

2^e Phase : Enquête démographique et pré-dépouillement (statisticien - démographe) (2 mois)

3^e Phase : Enquêtes budget et agriculture (statisticien - économiste - agronome) (12 mois).
L'économiste et l'agronome participent à la phase 2 qui, pour eux, est une phase préalable.

4^e Phase : Etudes statistiques sur échantillon léger (durée variable et période de démarrage en retard de 0 à 3 mois sur la phase précédente).

5^e Phase : Etudes monographiques théoriques (durée variable et période de démarrage en retard de 3 à 6 mois sur la phase 3).

Les phases 4 et 5 intéressent particulièrement le sociologue, pour lequel les phases 2 et 3 sont des phases préalables.

6^e Phase : Etudes techniques et économiques monographiques ou globales (durée variable et démarrage entre 6 mois et un an après le début de la phase 3).

7^e Phase : dépouillement mécanographique (débute avec la 3^e phase pour la démographie, avec la 5^e phase pour le budget, à la fin de la 3^e phase pour l'agriculture). Cette dernière phase doit se terminer au plus tard 6 mois après la fin de la 3^e phase.

Il est impératif que trois mois après la fin de la 3^e phase (dispositif statistique) l'ensemble des opérations sur le terrain soit terminé. Cette date doit correspondre à la fin du dépouillement du budget et à l'obtention des premiers tableaux agricoles.

L'ensemble de l'information brute ou partiellement élaborée est donc disponible 6 mois au plus tard après la fin de l'étude terrain. De là à l'élaboration des propositions régionales de développement, il faut encore compter au moins un an (délais d'édition compris).

L'ensemble de l'opération couvre donc 3 ans. Cette durée est longue. Mais il ne faut pas ignorer que l'élaboration de propositions régionales sérieuses et cohérentes exige de tels délais.

Il est par ailleurs souhaitable que le dispositif d'étude ainsi mis en place laisse après lui un dispo-

sitif allégé d'observations permanentes qui a pour but essentiel, en l'absence de dispositif statistique administratif ou technique, de suivre l'exécution du plan. Un tel dispositif sera plus spécifiquement orienté vers l'étude de cas-types, sinon représentatifs du point de vue statistique, du moins caractéristiques du point de vue de l'évolution : ceci en fonction des facteurs spécifiques du milieu et des facteurs externes matérialisés par les effets directs ou indirects des actions de développement. Ce point sera examiné plus loin à propos de la synthèse et de l'organisation générale des études de planification.

3. Conception des rapports régionaux

Les études ainsi spécifiées doivent être matérialisées par la rédaction de rapports régionaux d'analyse et de propositions de développement.

Ces rapports doivent présenter deux caractéristiques :

— *intégrer les éléments suivants* : description des structures et de l'organisation actuelles ; facteurs dynamiques ; politiques mises en œuvre ; gammes de propositions concrètes de développement qui, pour devenir un plan régional, ne sont plus soumises qu'à l'arbitrage et à l'accord du planificateur national ;

— *intégrer les différentes techniques d'étude et surtout les différentes disciplines* dans un ensemble unique.

Pratiquement nous voyons les choses ainsi :

a) DIFFUSION EN COURS D'OPÉRATION (3 ans) DE BULLETINS RÉGULIERS faisant le point des travaux et donnant une information brute provisoire, à mesure de sa disponibilité.

b) RAPPORTS ANNEXES : rédigés en fin d'étude par les spécialistes ; ces rapports seront en général très techniques. Les analyses et conclusions fondamentales en seront reprises dans le rapport intégré. Ils sont destinés aux spécialistes.

c) RAPPORT INTÉGRÉ : analytique et prospectif, qui devra dégager les structures actuelles et les lignes directrices des propositions.

Ce rapport pourrait être conçu ainsi :

— facteur humain (études générales d'implantation de population, sociologique, démographique, les milieux).

— Découpage géographique
la Région
les Zones

Ebauche d'une stratégie régionale du développement (cette partie anticipe sur l'analyse future).

— Le milieu rural agricole
producteur
consommateur

Etudes générales et par zone.

— Les Milieux semi-ruraux et semi-urbains

— Les Milieux urbains

— Organes régionaux de développement (administratifs - techniques : sociétés d'encadrement - financiers - distribution)

— Articulations régionales - Cohérences - Stratégies possibles.

d) PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT : celles-ci reprennent les conclusions essentielles et les lignes directrices d'action dégagées par le rapport intégré. L'analyse technique et financière est poussée au maximum sur une gamme de stratégies possibles.

e) DOCUMENT DE SYNTHÈSE : document court reprenant l'essentiel des conclusions des documents 3 et 4. Ce document est destiné aux responsables administratifs ou politiques non directement impliqués dans les problèmes de développement tandis que les rapports 3 et 4 sont destinés à tous les responsables concernés par ces problèmes.

Il nous semble que, conçus ainsi, les rapports sont aussi efficaces que possible à la fois quant à l'organisation des idées et aux diffusions auxquelles ils se prêteront.

4. Conclusion

Il y aurait encore beaucoup à dire sur l'organisation des études. Nous nous sommes limités à ce que nous pensons être l'essentiel.

Dans ce chapitre, nous avons essayé de montrer comment les informations nécessaires à la planification orientent de façon très précise les études à entreprendre.

C'est tout à la fois les techniques d'étude, l'importance des dispositifs à mettre en place, l'organisation dans le temps, la conception des rapports qui sont imposés par la volonté de déboucher sur une planification régionale.

La conception que nous avons présentée nous semble nécessaire, compte tenu à la fois des délais, du coût et de l'efficacité maximale recherchée pour ces investissements que sont les études économiques. Il n'empêche qu'un tel dispositif est coûteux. Nous le croyons pratiquement nécessaire pour asseoir une planification régionale heureuse.

LE PLAN NATIONAL

Nous avons préféré aborder directement le cadre analytique et les études régionales pour pouvoir mieux ensuite les situer dans le contexte national.

Nous avons mentionné au passage l'orientation des études régionales par le planificateur national. Nous n'avons pas abordé la synthèse (synthèse et arbitrage) des propositions régionales en un plan national régionalisé.

Ce chapitre, consacré à cette analyse, sera divisé en deux parties :

- Etudes nationales débouchant sur les perspectives régionalisées.
- Synthèse des études régionales, plan régionalisé et articulation dans le temps des opérations.

A — PERSPECTIVES RÉGIONALISÉES ET ÉTUDES NATIONALES

Il existe une certaine opposition fondamentale entre la volonté de régionaliser les perspectives nationales et la qualité de l'information dont on dispose en général au niveau national, avant l'exécution des études régionales.

Nous pensons néanmoins que dans toute la mesure du possible, les perspectives nationales doivent apporter au planificateur régional le maximum de désirs, d'informations et de soucis. Les études régionales auront alors pour but à la fois de mesurer les conséquences des décisions nationales et d'éclairer celles-ci.

Pour remplir au mieux leur but, les perspectives doivent être autant que possible régionalisées.

à condition que le planificateur national ne prenne jamais le risque d'orienter les études régionales dans une voie irréversible et néfaste.

Afin de voir ce que peut recouvrir le terme de Perspectives Décennales, il faut recenser l'information dont dispose ou peut disposer le planificateur national.

1. L'information générale de départ

Il est difficile de recenser de façon satisfaisante cette information ; celle-ci varie d'ailleurs considérablement lorsqu'on passe d'un pays à l'autre ou, dans le même pays, d'un plan à un autre.

L'ensemble des informations économiques, techniques, financières, qui existent à l'échelon central dans les différents ministères, ou même à l'échelon régional, doit être pris en compte. Il paraît d'ailleurs indispensable, quels que soient par ailleurs les trous dans l'information, *qu'on dispose au moins d'une comptabilité économique nationale, aussi imparfaite soit-elle* : c'est, semble-t-il, le minimum pour permettre l'établissement de ces perspectives.

L'ensemble des informations de sources diverses susceptibles de décrire le système économique, son fonctionnement, voire ses dynamismes est insuffisant. Il nous semble que trois autres éléments sont indispensables :

- des rapports techniques concernant quelques grands projets d'investissements publics ou privés ;
- des informations précises sur le cadre général de la politique économique future ;
- des budgets prévisionnels de l'Etat.

2. Grands projets d'investissements - Rapports techniques

Les grands problèmes relatifs au développement économique d'un pays sont en général en nombre assez limité, voire en très petit nombre. Les solutions de ces grands problèmes se matérialisent par des investissements en général importants, parmi lesquels nous distinguerons trois types :

- gros investissements industriels,
- projets agricoles globaux,
- investissements et dépenses publiques.

a) GROS INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

Le plan doit disposer d'une gamme d'études économiques relatives à la création dans le pays de gros investissements industriels.

Ces études, basées sur l'analyse de l'évolution probable des marchés extérieurs et du marché intérieur doivent mettre en évidence le coût en investissement et en fonctionnement des différents projets, en fonction des différentes localisations possibles (pour des raisons techniques et économiques). Pour chaque projet, devra bien être mis en évidence le seuil (relatif, en particulier, au marché intérieur) à partir duquel celui-ci devient directement rentable. Pour chaque projet devront être connues également les possibilités de financement interne et surtout externe.

Le planificateur dispose donc d'une gamme de projets, liés au développement du marché intérieur, et qu'il peut utiliser comme éléments inducteurs du développement des régions.

b) PROJETS AGRICOLES GLOBAUX

De la même façon, le développement du monde rural est généralement lié au développement de la production de quelques grands produits, compte tenu des marchés intérieurs et extérieurs.

Il nous semble que pour ces grands projets, de même que pour les projets industriels, des études préalables sont nécessaires. La question cette fois-ci est plus complexe, étant donné que :

— les problèmes de localisation sont plus directement liés aux coûts, et d'une façon beaucoup moins connue que pour les projets industriels (les variations de coûts dépendent non seulement des distances, du milieu humain, mais également du milieu naturel) ;

— la décision de restructuration est décentralisée en un grand nombre de producteurs individuels. La prévision, dans ce secteur, est plus aléatoire.

Les études préalables seront donc nécessairement plus longues et plus difficiles. Il nous semble que, dans la mesure du possible, l'étude des réactions du milieu devra être appuyée sur des expérimentations en matière de vulgarisation agricole ou d'encadrement rural, lorsque ces méthodes sont susceptibles d'être envisagées.

Les rapports relatifs à ces études de projets agricoles seront donc le résultat de la confrontation des objectifs économiques avec les problèmes techniques (Services techniques ; agriculture, génie rural, etc.) et les problèmes humains (vulgarisation ; encadrement, etc.).

Ces rapports techniques doivent être autant que possible régionalisés (variation des milieux naturels et humains).

c) PROJETS D'INVESTISSEMENTS ET DE DÉPENSES PUBLICS

Ces projets sont en partie engagés à l'échelle nationale en fonction de trois types d'objectifs :

— *objectifs extra-économiques*, tenant davantage à des choix politiques, surtout en matière d'investissements socio-culturels ;

— *investissements ou dépenses publics nécessairement liés aux grands projets* qu'ils soient industriels, agricoles ou publics (investissements productifs directement liés ; investissements ou dépenses indirectement productifs, tels la mise en place d'organes spécifiques de développement : organisme de commercialisation par exemple ; coût de la politique économique de prix, de la fiscalité) ;

— *investissements ou dépenses publics directement inducteurs* ; ceci peut concerner certaines dépenses d'infrastructure fondamentales (ports, routes, voies ferrées, équipements urbains, télécommunications).

A ce stade des connaissances, il existe déjà une certaine liaison entre ces différents types d'investissements et de dépenses dont certains conditionnent en partie les autres. Il faut, en l'absence d'une information plus précise, envisager globalement et grossièrement (compte tenu des ressources, des appels éventuels à l'aide extérieure, liée ou non à certains types de projets) les gammes d'actions et de politiques qu'il peut être nécessaire de mettre en œuvre pour assurer la meilleure coordination et la meilleure efficacité directe des autres investissements inducteurs.

Il n'empêche qu'à ce stade les estimations financières ne peuvent être que grossières et indicatives dans la mesure où seule l'étude régionale sera susceptible de sélectionner l'action administrative adéquate et d'en chiffrer le coût réel. L'étude régionale peut également seule permettre d'apprécier complètement toutes les implications de certains choix en matière d'actions inductrices et en matière d'organisation de ces actions, spécialement pour les actions administratives complémentaires destinées à orienter et faciliter les effets induits. Pour ces dépenses publiques complémentaires, le planificateur central ne peut prévoir à ce stade que des enveloppes globales.

Il semble qu'une grande partie des investissements et dépenses publics puissent déjà à ce stade être ventilés entre les différentes régions. Répétons bien qu'à ce niveau il ne s'agit que de projets qui ne verront pas nécessairement le jour, et non de programmes précis. Ces projets seront d'autant plus indicatifs que l'imprécision de l'information est plus grande.

3. Cadre de politique économique

De même que les projets de gros investissements ou de grosses dépenses, le cadre général d'action économique sera utilisable aussi bien par le planificateur national que par le planificateur régional.

Nous ne pouvons qu'énumérer un certain nombre de points qui nous paraissent importants et pour lesquels il nous semble qu'un dossier technique doit exister, avant de s'engager dans des opérations de planification régionale.

Les différents points énumérés sont d'ailleurs interdépendants, mais il nous a paru utile de les regrouper en quelques rubriques bien nettes :

a) POLITIQUE ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE VIS-À-VIS DE L'EXTÉRIEUR

en fonction des points suivants :

- accords internationaux existants ou prévus (multilatéraux ou bi-latéraux),
- marchés des produits d'exportation,
- orientation des importations.

b) POLITIQUE MONÉTAIRE GÉNÉRALE ET SES INCIDENCES

en liaison avec l'orientation géographique et qualitative des échanges avec l'extérieur. Incidence sur les prix, les productions, les importations et les exportations.

c) POLITIQUE DE MOBILISATION DE L'ÉPARGNE

Des méthodes spécifiques de mobilisation de l'épargne doivent être recherchées en distinguant quatre catégories de revenus :

- les revenus agricoles,
- les revenus des entrepreneurs individuels non agriculteurs,
- les revenus salariaux moyens et faibles,
- les gros revenus.

Il existe probablement pour chaque type de revenu des formes préférentielles qui lui sont mieux adaptées.

En ce qui concerne les agriculteurs, on peut par exemple rechercher les chances de deux types d'épargne :

- l'une, plus ou moins spontanée, qui pourrait se matérialiser par l'auto-financement ou l'investissement monétaire ou en nature dans des réalisations collectives à l'échelon villageois ou d'une cellule locale plus grande ;
- l'autre, plus ou moins extérieure, par une organisation de type coopératif et éventuellement, pour certains produits, par la création d'Offices de Commercialisation.

Il est bien évident qu'en milieu rural, toute politique de mobilisation de l'épargne doit être associée de façon étroite au crédit agricole, à l'action de vulgarisation ou d'encadrement, de même qu'à l'établissement de circuits commerciaux de ramassage des produits agricoles ou de distribution des produits de consommation finale.

Pour les entreprises individuelles non agricoles. Plusieurs types d'actions peuvent être envisagées :

— action favorisant l'autofinancement. Cette action peut éventuellement être appuyée par une politique adéquate de crédit ;

— investissement (en bâtiment) réalisé par le secteur public ou privé extérieur au milieu (création de gérances — location de locaux commerciaux, etc.).

Il ne semble en tout cas guère possible de faire entrer l'épargne des entrepreneurs individuels, du moins pour sa plus grande partie, dans un circuit financier long : il semble par contre tout indiqué d'orienter cette épargne vers l'autofinancement individuel ou collectif.

Revenus salariaux et gros revenus monétaires

Un véritable circuit financier doit être institué pour mobiliser l'épargne relative à ces catégories de revenus. Cette épargne ne peut être effectivement mobilisée directement dans l'entreprise par autofinancement.

Il existe divers circuits possibles (bancaire, caisse d'épargne, etc.). Notre objet n'est pas ici de prendre position ; simplement, nous voulons mettre en évidence le fait que les méthodes sont vraisemblablement différentes selon le type de revenus.

Indissociables de la mobilisation de l'épargne, deux questions doivent être analysées de près :

- la fiscalité sur les revenus ;
- la politique à adopter vis-à-vis de l'usure.

Il est, de même, vraisemblable que la politique fiscale vis-à-vis des personnes physiques devra être adaptée en fonction des types de revenus. Politique fiscale et mobilisation de l'épargne sont étroitement liées.

L'usure draine de façon traditionnelle le surplus disponible. Ce qui est plus grave, c'est que les bénéfices de l'opération ne sont que pour une faible partie réintégrés dans le circuit de production, ou même dans le circuit bancaire. Il y a à la fois chez l'usurier augmentation du volant de trésorerie et achats de biens non productifs (capital foncier en particulier). La volonté de mobiliser l'épargne exige une prise de position en face de l'usure et des décisions politiques appropriées.

Il nous semble que ces éléments du cadre de politique générale sont fondamentaux pour le planificateur. Si ce cadre ne peut pas lui être parfaitement défini, des idées générales doivent lui être données ; ce sera, de plus, un des rôles du planificateur régional que de mettre en évidence les effets de tel ou tel type de politique économique.

d) POLITIQUE VIS-À-VIS DES INVESTISSEURS ÉTRANGERS OU NATIONAUX

Ce point nous semble fondamental comme instrument de réalisation des objectifs d'investissements industriels en particulier.

Ce point recouvre le code des investissements et le dépasse. Du *point de vue du code des investissements* : il est permis de se poser sur le plan théorique la question de savoir s'il est économiquement correct :

- de détaxer les biens d'équipement importés ;
- de détaxer les matières premières ou l'énergie importées.

Il nous semble que la réponse à ces questions ne peut être éclairée de façon précise qu'en fonction des capacités intérieures actuelles ou futures de production de biens d'équipement, de matières premières, d'énergie

Les avantages fiscaux accordés aux entreprises doivent tenir compte également de la rentabilité croissante dans le temps de l'investissement, en fonction particulièrement du développement du marché intérieur. Il se pose à ce niveau la question de la durée des détaxations et de la mise en place d'un système de détaxations dégressif dans le temps.

Le code des investissements doit en tout cas être tel qu'il réserve au planificateur la possibilité d'accorder, dans des cas particuliers, à certaines entreprises des avantages supplémentaires.

Ceci intéresse notamment *la politique de délocalisation industrielle*. Nous pensons qu'il est juste que l'Etat, lorsqu'il pousse une entreprise à se délocaliser, prenne à sa charge *d'une façon ou d'une autre, au moins en partie, les coûts supplémentaires entraînés par cette délocalisation* ; ceci ne se justifie évidemment que lorsque cette délocalisation permettra par des effets induits une restructuration du milieu environnant, rentable pour le pays. La prise en charge de ces coûts supplémentaires peut être considérée comme un investissement public. Là encore, bien sûr, se posera la question de la durée de l'assistance de l'Etat et de l'utilisation de systèmes dégressifs en fonction de la diminution dans le temps de ces coûts supplémentaires.

e) POLITIQUE D'ORIENTATION DES CONSOMMATIONS FINALES ET INTERMÉDIAIRES VERS LA PRODUCTION INTÉRIEURE

Quelles que soient les formes de politique possibles (contingentements, droits à l'importation, subvention aux producteurs intérieurs) une analyse est nécessaire afin de permettre au planificateur régional de savoir quels moyens peuvent éventuellement être retenus. Une telle politique est effectivement fondamentale pour assister les investissements inducteurs, orienter et multiplier les effets de ces investissements.

Parmi les effets importants de ces mesures, il faut apprécier leurs conséquences sur les échanges avec l'extérieur (exportations) et sur le comportement des sociétés commerciales et des investisseurs étrangers.

Il faut également mesurer leurs effets sur les prix (surtout dans la mesure où il existe une échelle mobile des salaires). A propos ce, il nous semble qu'il est très important de se souvenir que la plupart des indices à la consommation ne représentent que le comportement du consommateur urbain. Il nous paraît indispensable de disposer, comme instrument de mesure, d'un indice à la consommation rurale.

Enfin, nous croyons qu'il serait bon de distinguer un indice effectif (celui qu'on observe en réalité) d'un indice prospectif (qui mesurerait, lui, les variations du coût de la vie, non pas en fonction des consommations actuelles, mais en fonction de consommations futures espérées). Alors que l'indice effectif est important par ses conséquences, par l'augmentation des salaires, l'indice prospectif est, lui, déterminant pour apprécier l'augmentation potentielle du pouvoir d'achat relativement aux structures futures, et la valeur dynamique des mesures prises en matière d'orientation de la consommation. Nous n'insistons pas beaucoup sur cette notion, nous croyons cependant qu'elle est importante, à partir du moment où l'État admet qu'il a vocation à orienter les consommations.

f) POLITIQUE DES PRIX

L'ensemble des éléments de la politique économique a des effets directs sur les prix. Le planificateur doit connaître de ce point de vue les conséquences des décisions de politique économique.

De plus, doivent être recherchées les méthodes qui permettront de faire varier de façon différentielle les prix agricoles et les prix des produits manufacturés.

Un autre point est celui de la régulation, dans le temps et dans l'espace, des prix. Une politique de péréquation des prix aurait certainement des effets extrêmement nets sur les échanges intérieurs.

Enfin, il faut savoir comment, en réalité, ajuster les prix effectivement pratiqués aux prix officiels lorsqu'il y a fixation de ces prix.

Toutes ces informations concernant les prix et les décisions politiques qui les accompagnent sont nécessaires au planificateur.

g) CONCLUSION

Nous voudrions rappeler que nous considérons bien qu'il n'est pas du rôle du technicien de retenir les options de politique économique.

Néanmoins, il doit s'en préoccuper parce qu'une planification ne peut être considérée indépendamment de cette politique qui :

- d'une part, est un cadre de travail technique ;
- d'autre part, conditionne dans une large mesure l'efficacité des actions de planification.

Enfin, l'un des rôles de l'économiste est d'éclairer le politique sur les conséquences techniques de ses décisions. Il nous semble que le planificateur, tant à l'échelon national qu'à l'échelon régional, dispose d'une masse d'informations qui lui permettront d'apprécier les effets réels d'une politique économique et, mieux, de mettre en évidence les politiques permettant d'atteindre certains objectifs ou celles qui, au contraire, ne le permettent pas.

Informations économiques générales, études techniques et économiques de grands projets, cadre de politique économique admis ou souhaitable, sont trois points essentiels de l'information générale nécessaire au planificateur. Une quatrième information lui est indispensable : il s'agit de budgets prévisionnels de l'Etat, avec les capacités éventuelles d'appel à l'aide extérieure.

4. Budgets prévisionnels de l'Etat

A ce stade d'élaboration de la réflexion, il devient nécessaire de regrouper l'ensemble des informations concernant le budget de l'Etat dans les années à venir, à la lumière de l'ensemble de ce qui est connu des grands projets et des politiques économiques possibles.

Après les contraintes techniques et économiques, et les contraintes politiques, les contraintes financières sont le troisième plan qui limite la liberté du planificateur national et régional.

Il nous semble que ces prévisions budgétaires doivent se faire dans un cadre à 5 ans, à 10 ans et à 15 ans. Ceci paraît en effet indispensable ne serait-ce que pour vérifier que les options retenues actuellement ou à court terme ne grèveront pas de charges récurrentes le budget de l'Etat dans 10 ans et 15 ans, d'une façon qui serait insupportable, compte tenu des nécessités de financement et des dépenses publiques ultérieures au premier plan.

L'analyse successive des emplois prévisibles, puis des ressources, des possibilités d'appel à l'aide extérieure, puis des charges supplémentaires dues à cette aide, devront très rapidement, par confrontation avec les grands projets et la politique économique, permettre de déterminer des orientations préférentielles et de faire à ce niveau un certain nombre d'arbitrages. Certains projets devront être abandonnés, certaines décisions de politique choisies ou orientées.

L'analyse des emplois prévisibles ne devra pas omettre de prendre en compte, outre les prévisions de fonctionnement normal (charges actuelles et charges croissantes dues à l'accroissement démographique et à l'accroissement tendanciel des charges, remboursement des emprunts et intérêt) et les prévisions en matière d'investissements nouveaux (socio-culturels ; infrastructure nationale, régionale, urbaine ; investissements agricoles en équipement et en encadrement ; investissements industriels d'état ou en participation) les charges récurrentes des investissements nouveaux (part non directement productive de fonctionnement et de renouvellement).

L'analyse des ressources se fera, compte tenu des options prévisibles en matière de fiscalité (personnes physiques, entreprises, commerce extérieur).

L'appel à l'aide extérieure devra tenir compte du fait que cette aide est liée (opérations spécifiques) ou non, et des charges qu'elle imposera à l'état (remboursement du capital et intérêts).

Il en résultera pour le planificateur un cadre budgétaire et un certain nombre d'options fondamentales desquelles il ne devra pas sortir.

A ce stade, le planificateur dispose de l'ensemble des informations qui sont nécessaires pour l'éta-

blissement d'une stratégie nationale du développement et de prévisions organisées et chiffrées qui, sans avoir qualité de plan, seront pour le planificateur régional le cadre de son étude et de son action. Ces prévisions seront inscrites dans des perspectives à moyen et long terme (5 à 10 ans) qui, autant que possible, seront régionalisées.

5. Etablissement des perspectives régionalisées

Nous n'analyserons pas les méthodes pratiques d'établissement de ces perspectives. Le choix des méthodes (leur finesse en particulier) dépendra essentiellement :

- de la connaissance théorique des modèles macro-économiques utilisés ;
- de la connaissance pratique des systèmes économiques et de leur fonctionnement.

Ces méthodes dépendront du dispositif d'observation permanent existant dans le pays ; dans le cas particulier de l'exécution d'un deuxième plan régionalisé, si un premier dispositif d'observation permanent a permis *régionalement* de suivre les effets du plan, le responsable de l'exécution du plan régional devra être associé très rapidement à l'élaboration des perspectives décennales.

Dans ce cas, la méthode d'analyse régionale basée sur la notion de fonction et d'organisation des structures et particulièrement des milieux est transposable à l'échelon national. L'analyse de base sera alors régionale (il suffira d'y distinguer zones rurales ensemble et milieu urbain). La synthèse des analyses régionales fera apparaître les fonctions régionales spécifiques et les fonctions d'éventuelles régions urbaines (capitale par exemple) ainsi que les complémentarités et liaisons interrégionales.

Dans la plupart des cas, l'information de base ne sera pas suffisante et il faudra se contenter d'hypothèses de variations moyennes des structures de consommation, de productions individuelles agricoles et non agricoles.

Dans tous les cas, il est bien évident que l'ensemble des informations dont dispose le planificateur ne constitue pas un corps d'hypothèses suffisant pour l'établissement de ces perspectives.

Des hypothèses complémentaires devront être faites, notamment en matière de croissance de la production intérieure brute, du revenu national, des investissements intérieurs, de la consommation finale des ménages.

Les hypothèses de travail devront, dans la mesure du possible, être régionalisées et harmonisées aussi bien à l'échelon national qu'à l'échelon régional.

Le cadre comptable sera, encore là, un bon instrument pour assurer les cohérences, mais nous insistons sur le fait que ce n'est pas lui qui permet directement les projections et le choix des objectifs.

Les perspectives régionalisées sont donc la matérialisation de la stratégie nationale de développement ; on peut dire que celle-ci comprend un certain nombre d'orientations plus ou moins autoritaires ou indicatives concernant :

- les grands projets d'investissement productifs ;
- les investissements et dépenses publics non directement productifs ;
- les orientations de la politique économique ;
- la recherche d'objectifs complémentaires (production, revenu, etc.).

Les perspectives doivent être régionalisées c'est-à-dire que, relativement à chacune des orientations, chaque région économique devra se voir plus ou moins précisément définir une place dans le contexte national.

Enfin, ces perspectives doivent être hiérarchisées ; elles doivent distinguer nettement :

- des objectifs sectoriels et régionalisés ;
- des objectifs sectoriels non régionalisés ;
- des objectifs régionaux et globaux.

Elles doivent mettre en évidence les choix définitifs, et les choix provisoires qui peuvent être remis en question ; ainsi que les alternatives possibles en matière de choix techniques pour une région, ou de choix entre régions pour un objectif technique.

6. Conclusion

Nous rappelons que notre objet n'est pas d'étendre le domaine d'action du régionaliste au détriment de celui du planificateur national. Nous avons simplement voulu mettre en évidence, compte tenu d'une expérience acquise en matière d'études régionales et de propositions régionales de développement, l'ensemble de l'information et des directives qui doivent être fournies au planificateur régional pour lui permettre d'assurer son rôle avec le maximum d'efficacité ; ces informations et directives seront particulièrement efficaces lors de trois stades du travail régional :

- orientation et lancement des études ;
- orientation de l'analyse et des dépouillements mécanographiques ;
- élaboration des propositions.

Ces propositions régionales n'en auront ainsi que plus de qualité et la synthèse des propositions régionales en un plan national en sera plus aisée.

Compte tenu de l'ensemble des points que nous avons abordés, de la quantité d'informations passées en revue, et des difficultés de disposer de cette information dans des pays où celle-ci est en général récente et peu étoffée, nous semblons décourager toute velléité de planification régionale.

Il n'en est rien, car nous pensons que la planification régionale est seule susceptible de permettre une planification efficace et réaliste. Nous voulons simplement faire prendre conscience à la fois des difficultés théoriques et pratiques, du coût de cette opération, et des délais qu'elle suppose. A ce titre nous pensons qu'il vaut peut-être mieux retarder de quelques mois ou de quelques années le lancement d'une planification régionale, si l'information nécessaire à son lancement n'est pas disponible : le délai ainsi dégagé permettra de faire les études nationales préalables susceptibles d'orienter efficacement les études régionales.

Le coût des études régionales est important. Mais il paraît sain de considérer qu'il s'agit d'un véritable investissement national. Comparé au coût des investissements en capital fixe, il est faible.

Or nous pressentons bien la rentabilité d'une planification régionale sérieuse, sans commune mesure avec la dépense qu'elle représente en matière d'études.

B — PROPOSITIONS RÉGIONALES ET PLAN RÉGIONALISÉ

Dans la partie précédente, nous avons analysé brièvement ce qu'une planification régionale suppose comme préalable (études et perspectives décennales) à l'échelon national. Nous avons, en particulier, tenté de montrer la nécessité d'orienter autant qu'il est possible les études régionales, sans pour autant courir le risque de les engager de façon irréversible vers de mauvais choix.

Nous avons par ailleurs exposé dans un chapitre précédent notre conception des méthodes d'analyse régionale et ce qu'il en résulte pour la conception des études régionales, et des propositions de développement.

Nous voudrions voir de façon plus précise maintenant comment passer des perspectives régio-

nales au plan régionalisé et surtout l'articulation que cela suppose entre les travaux du planificateur national et du planificateur régional.

1. Propositions régionales et plan régionalisé

Le passage de l'un à l'autre se concrétise à notre avis en trois phases successives :

- la première est marquée par un complément de définition de la stratégie nationale et des stratégies régionales de développement ;
- la seconde est marquée par un certain nombre d'arbitrages secondaires, la prévision d'effets de diffusion interrégionaux complémentaires, qui conduisent à reprendre les propositions régionales ;
- la troisième est marquée par la synthèse proprement dite qui aboutit à la publication du plan régionalisé.

a) COMPLÉMENT DE DÉFINITION DE LA STRATÉGIE NATIONALE DU DÉVELOPPEMENT

Nous avons vu que le planificateur national, lors de l'élaboration des perspectives, était contraint (en l'absence d'une information suffisante) de retenir des options alternatives, voire de laisser certains choix complètement libres (ce qui ne signifie pas qu'il méconnaisse la nécessité de ces choix).

Les études régionales, l'élaboration des propositions régionales, permettent de compléter l'information manquant au départ.

Les options complémentaires en matière de stratégie, tant nationale que régionale, ne peuvent être prises que par le planificateur national ; elles peuvent se marquer par :

- un choix définitif en matière de localisation d'un investissement donné (choix de localisation entre régions, ou entre zones d'une région) ;
- un choix définitif en matière d'investissement technique.

Ces choix seront, bien entendu, faits à la lumière des effets de diffusion attendus à l'échelon régional et à l'échelon national, et en fonction des complémentarités principales entre régions.

Remarquons que ces choix complémentaires seront le plus souvent interdépendants (interdépendance des régions et interdépendances des investissements techniques).

De plus, remarquons aussi qu'il existe une hiérarchie dans les choix. Nous reviendrons sur ce point plus loin.

b) EFFETS DE DIFFUSION COMPLÉMENTAIRES ET ARBITRAGES SECONDAIRES

Les propositions régionales permettent de mettre en évidence avec précision les échanges interrégionaux. Cette détermination appelle trois remarques :

- si ces échanges ont été mal estimés dans les perspectives décennales, les effets de diffusion qu'ils entraîneront à l'échelon de chaque région peuvent être incorrects. Ils devront dans ce cas être révisés. Ceci intéressera particulièrement les centres urbains (la capitale et les centres de commerce à fonction supra-régionale) ;
- un certain nombre de cohérences seront à établir à ce niveau entre exportations et importations régionales. En effet, soit que les perspectives n'aient pas pu prévoir avec précision ces échanges, soit que les régions aient dû changer les objectifs incertains des perspectives, un certain nombre d'incohérences apparaîtront (surcroûts de production ; insuffisances ; réseaux mal équilibrés ou mal orientés) ;
- enfin, certains déséquilibres entre régions (de revenus, par exemple), peuvent être considérés comme insupportables pour les modalités de développement proposées (le développement rapide d'une région peut par exemple provoquer des mouvements migratoires trop importants ou trop rapides, compte tenu des objectifs de développement des autres régions).

Ces prévisions d'effets complémentaires et l'établissement des cohérences inter-régionales supposent donc un certain nombre de choix secondaires.

c) PLAN RÉGIONALISÉ

Il n'est plus alors besoin que de reprendre les propositions régionales de développement en fonction des choix complémentaires de stratégie et des arbitrages secondaires destinés à assurer les cohérences.

Le Plan régionalisé n'est plus que la synthèse à l'échelon national des propositions régionales, celles-ci s'identifiant à un plan régional. Ce plan régionalisé sera marqué par une double présentation sectorielle et géographique.

Remarquons que ceci n'est possible qu'aux deux conditions suivantes :

- les propositions régionales incluent les objectifs des perspectives décennales de développement ;
- la mise au point des propositions régionales de développement définitives n'est concevable que par la collaboration constante du planificateur régional et du planificateur national.

C'est sur ce point que nous voudrions revenir.

2. Articulation des opérations dans le temps

Nous avons raisonné de façon à bien marquer trois phases de réalisation des travaux :

- perspectives décennales ;
- propositions régionales primitives ;
- plan régionalisé.

C'est ce qui s'est passé en Côte d'Ivoire pour deux raisons :

- l'opération est un précédent, donc une expérience, comme toute expérience elle est menée lentement et progressivement ;
- l'absence d'information à l'échelon régional a nécessité la mise en place d'un dispositif d'études lourd qui doit être remplacé dans une large mesure par un dispositif permanent plus léger.

Dans le cas d'un dispositif régional permanent d'étude, d'élaboration, d'exécution, et d'observation, de plans régionalisés successifs le problème se poserait en des termes nettement différents.

a) L'ÉLABORATION DES PERSPECTIVES DÉCENNALES serait menée alors conjointement par le planificateur national et le planificateur régional sur la base :

- d'études spécifiques plus ou moins légères à l'échelon national ou régional, exécutées dans le courant du plan précédent et permettant de préciser aussi complètement que possible la stratégie du développement à retenir ;
- des observations faites à l'échelon régional par le dispositif du plan ;
- des sources d'informations du plan national.

Il en résulterait nécessairement que les études régionales pourraient être largement plus orientées qu'elles ne l'ont été dans le cas de la Côte d'Ivoire : à ce stade, au moins toutes les grandes options en matière de choix et de localisation des investissements devraient être faites.

b) L'ÉLABORATION DES PROPOSITIONS RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT pourrait être faite sur la base d'études régionales beaucoup plus légères que celles exécutées en Côte d'Ivoire.

D'autre part, dans ce cadre, choix complémentaires de stratégie et cohérences inter-régionales devraient être assurés par une collaboration constante entre organismes régionaux et national du plan pendant toute la durée de l'élaboration des propositions régionales de développement.

Simultanément, la mise au point directe par confrontation continue des informations des différentes régions amène à l'élaboration dans une même phase du plan régionalisé lui-même.

Dans ce cadre, les phases deux et trois (propositions régionales et plan régionalisé) sont donc condensées en une seule. Cette procédure matérialiserait la progression dans le temps de l'analyse, liée à des choix hiérarchisés en fonction de l'importance de leurs conséquences.

Il est difficile de prendre parti, en l'absence d'expérience d'un tel dispositif, sur la nature des études régionales à entreprendre dans ce cadre. Elles seraient de toute façon légères et spécialisées.

Ajoutons tout de même que des études régionales de fond, comme celles exécutées en Côte d'Ivoire, sont nécessaires périodiquement, surtout si l'évolution des structures est rapide (leur exécution tous les 15 ans, voire tous les 10 ans, semble souhaitable).

c) DANS UN PROCESSUS DE PLANIFICATION CONTINU la caractéristique fondamentale de l'opération est la collaboration permanente entre l'échelon national et les différents échelons régionaux.

La différence de méthode entre les phases d'élaboration et des perspectives et du plan est surtout marquée par le fait que :

- l'optique nationale est directrice au stade des perspectives ;
- l'optique régionale est directrice au stade du plan régionalisé.

Nous pensons qu'en l'absence d'études de structures lourdes, l'ensemble de la préparation d'un plan régionalisé demande au plus trois ans aux organismes permanents du plan :

- 1^{re} année et 2^e année : études spécifiques nationales et régionales ;
- 2^e année : perspectives ;
- 3^e année : plan régionalisé.

Mais il est bien évident qu'il n'est pas possible de procéder ainsi sans un dispositif permanent et régional d'observation des effets du plan.

3. Dispositif d'observation permanent du plan

Notre absence d'expérience ne nous permet pas d'exposer des conceptions complètes en cette matière.

Nous voudrions simplement faire deux remarques :

- a) *Une planification n'est possible* que s'il existe un dispositif permanent d'observation qui permette :
 - de rectifier en cours d'exécution les distorsions qui se produisent dans cette exécution ;
 - de préparer efficacement, sans charges considérables en études (coût, délai) le plan suivant.

b) *Dans une large mesure*, ce dispositif d'observation du plan qui à un premier stade est presque toujours étroitement lié aux services du plan, pourra être relayé progressivement par la mise en place d'organismes administratifs divers (état-civil, statistiques agricoles, statistiques régionales, etc.).

Les informations nécessaires à l'élaboration et à la surveillance du plan seront alors, dans une large mesure, les sous-produits de l'activité administrative quotidienne : encore faut-il qu'auparavant soient étudiés expérimentalement et testés des dispositifs d'observation légers, et mis en évidence les indicateurs intéressants de transformation des structures et de variation des flux.

Dans cette optique, la planification régionale peut jouer un rôle moteur de mise en place d'organismes régionaux d'administration et de connaissance administrative.